

6. Cartographie des sites retenus

Zone 1 :

La Côte de Nantilly

Communes concernées : La Chaussée d'Ivry, Guainville

Superficie de la zone : - surface initiale : 12.71 ha
 - surface proposée : 12.71 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1)
- POS des deux communes : NC

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 42
- ◆ Nombre de propriétaires : 15
- ◆ Répartition foncière :
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Ffibre »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Peubus calcaires* 6210
- ◇ Hêtraie-Chênaie 9130

Espèce protégée :

Ophrys bourdon

Espèces remarquables :

Rosier des haies, Rosier rouillé, Raiponce molle, Ail à tête ronde, Brunelle à grandes fleurs, Hélianthe des Apennins

Description générale

Coteau à forte pente en rive droite de la Vallée de l'Eure, en exposition ouest/sud-ouest. Ensemble formant un complexe écologique remarquable.



Objectifs de conservation

- II Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- La fermeture du milieu est manifeste. La colonisation des graminées mais aussi l'avancée des arbustes (Cytise) et des arbres engendrent une réduction de la superficie et de la richesse de ces pelouses.

Intérêt patrimonial



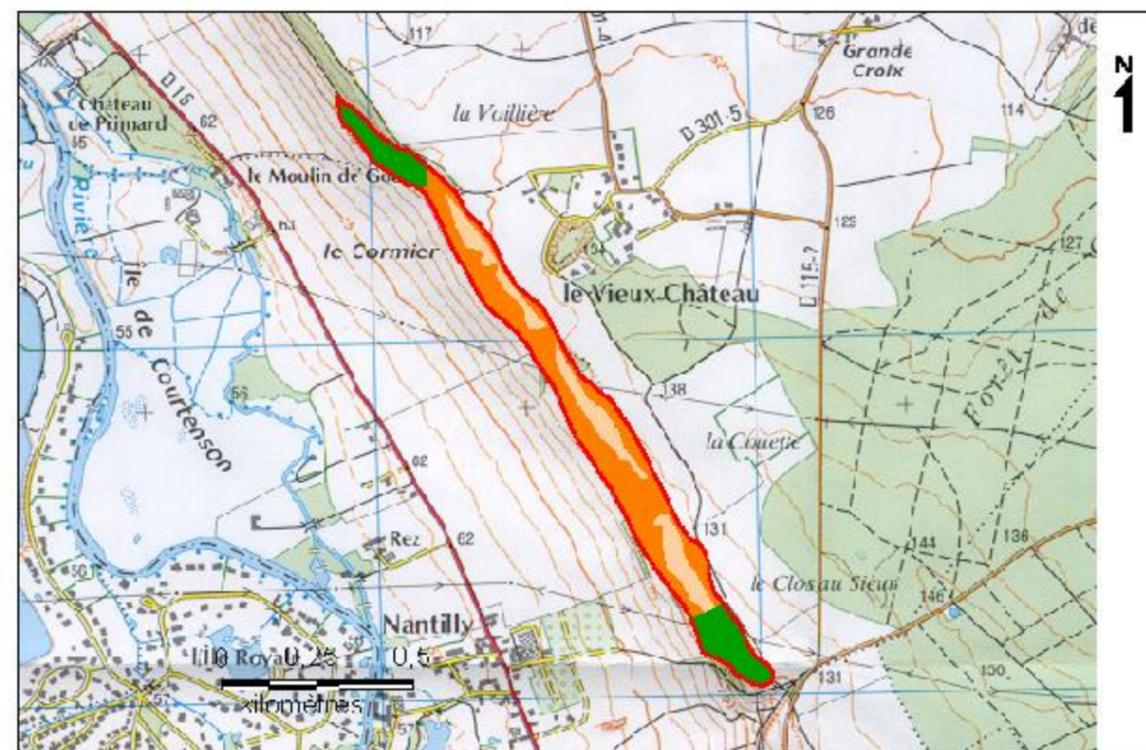
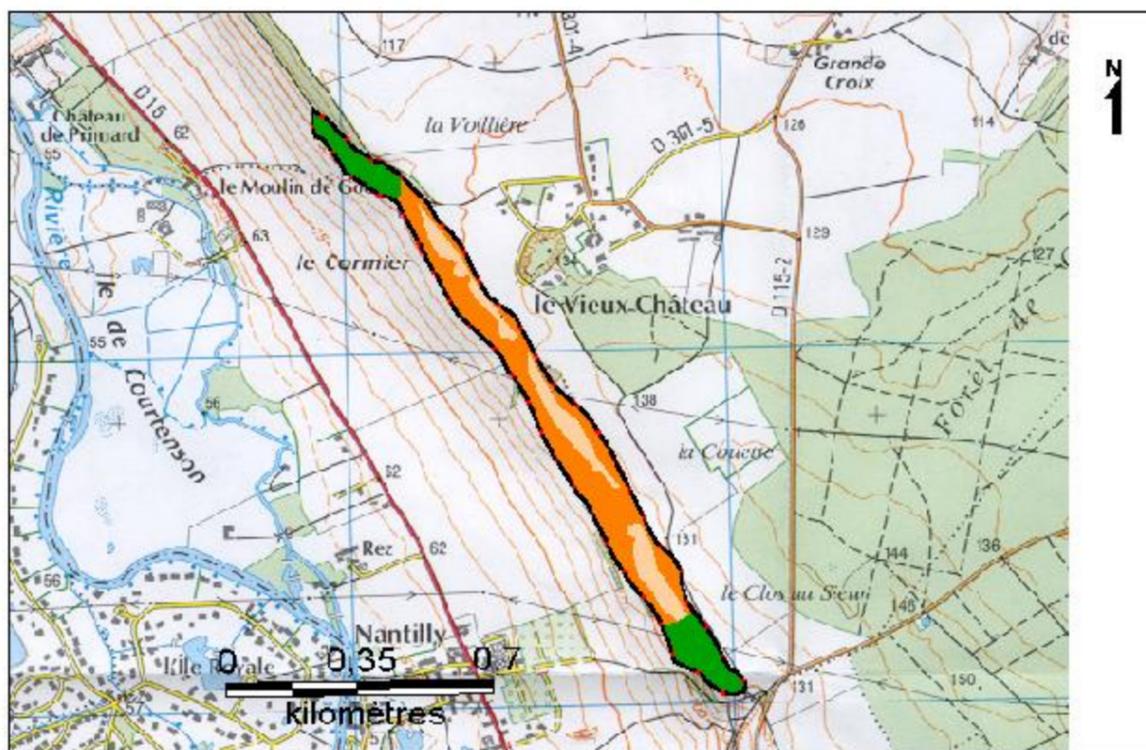
Vipère péliade



Brunelle à grandes fleurs

Zone 1 : La Côte de Nantilly

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

- Fémètre initial
- Fémètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

- Pelouse calcicole en cours de colonisation par les cranies 6210
- Pelouse calcicole ombragée 6210
- Hétraie - Chênaie 9130

Zone 2 :

La Côte de Boncourt

Communes concernées : Boncourt, Oulins

Superficie de la zone : - surface initiale : 8.92 ha
 - surface proposée : 9.19 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)
- POS de la commune de Boncourt : NC
- POS de la commune d'Oulins : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 24
- ◆ Nombre de propriétaires : 3
- ◆ Répartition foncière :
 - commune d'Oulins
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires * 6210
- ◇ Hêtraie-Chênaie 9130

Espèces protégées :

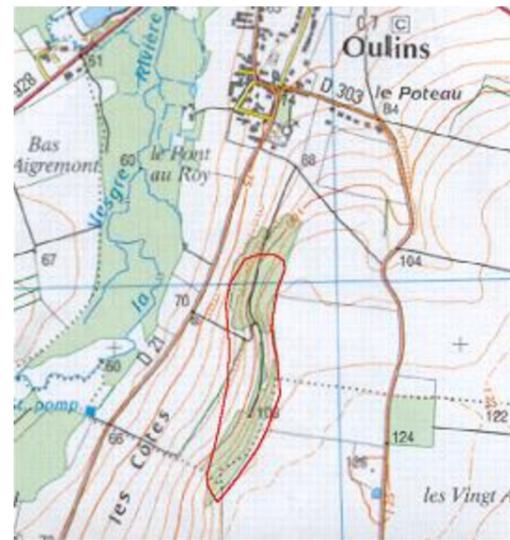
Anémone pulsatille, Koelérie du Valais, Ophrys bourdon, Epipactis brun-rouge, Orchis militaire

Espèces protégées :

Chlore perfoliée, Coronille bigarrée

Description générale

Coteau situé en rive droite de la vallée de la Vesgre. Formation à graminées (pelouse) thermophile calcicole avec faciès d'embuissonnement (pré-bois) se rattachant à la hêtraie-chênaie



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- La réduction notable sur le site des lambeaux de pelouse par l'avancée des arbustes et des arbres engendre l'appauvrissement de leur cortège floristique.
- Les nombreux pins à terre dans le boisement mais aussi sur les pelouses créent une réelle entrave à la régénération naturelle de ces habitats d'intérêt communautaire.

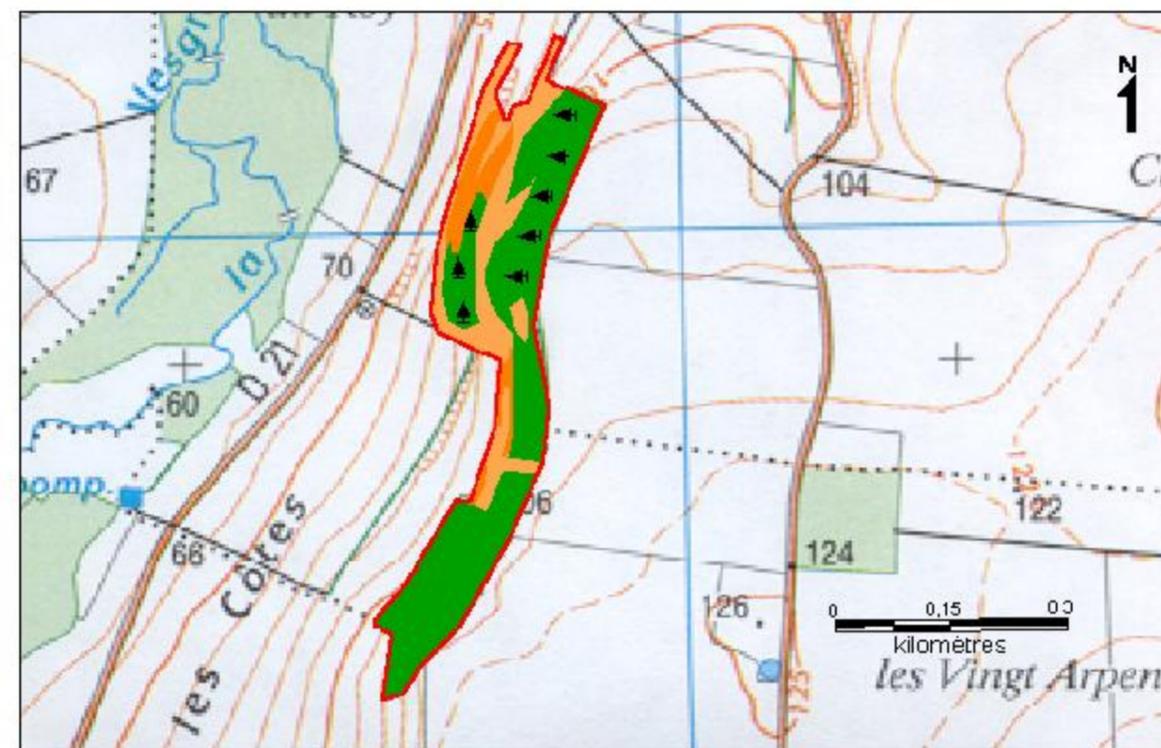
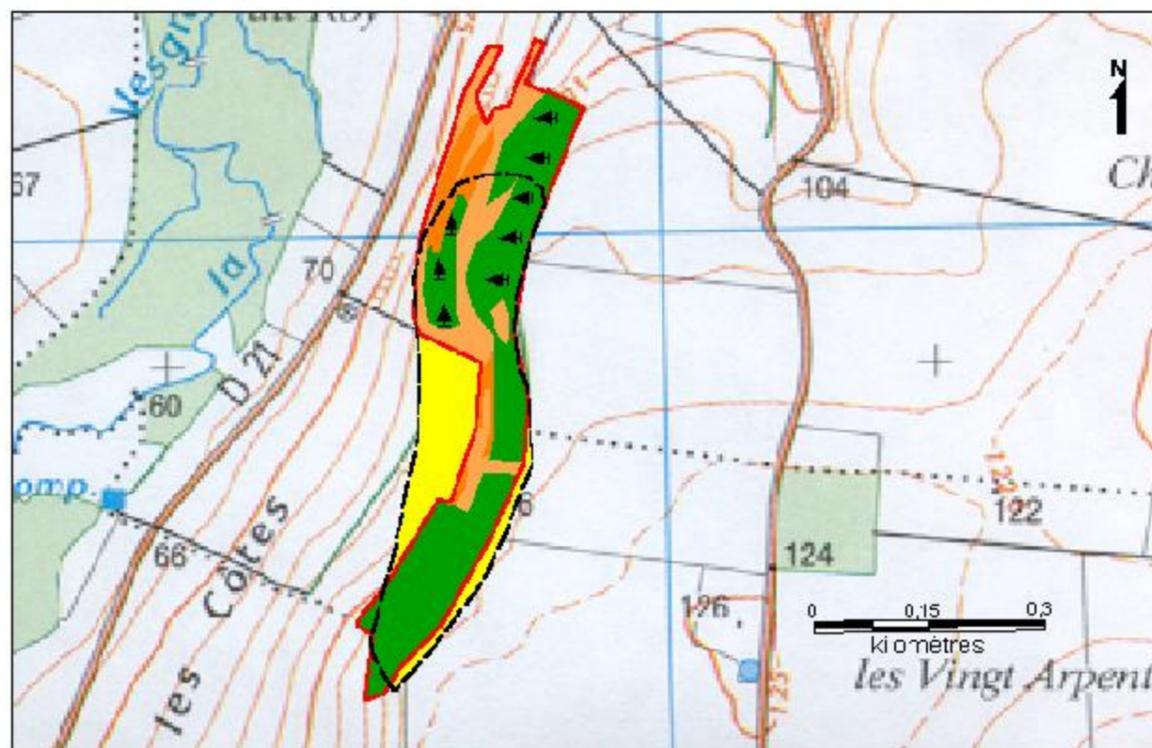
Intérêt patrimonial



Ophrys bourdon

Zone 2 : La Côte de Boncourt

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

— Périmètre initial

— Périmètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

— Pelouse calcicole dominée par les graminées E210

— Pelouse calcicole embroussaillée E210

— Hêtraie - Chênaie E130

▲ avec une dominance de pins

◄ avec une dominance de pins tombés à terre lors de la tempête de décembre 1999

AUTRE OCCUPATION DE L'ESPACE

— Culture

Zone 3 : Les Graviers et le Château Jeannet

Communes concernées : Oulins, Rouvres

Superficie de la zone : - surface initiale : 8.25 ha
 - surface proposée : 5.72 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)
- POS de la commune d'Oulins : ND
- POS de la commune de Rouvres : NC

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 5
- ◆ Nombre de propriétaires : 4
- ◆ Répartition foncière :
 - département d'Eure-et-Loir (talus routier)
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
 (* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires* (site riche en Orchidées) 6210
- ◇ Formation à Genévrier 5130

Espèces protégées :

Ophrys bourdon, Koelerie du Valais, Anémone pulsatile

Espèces remarquables :

Bugrane naine, Bugle de Genève, Ophrys abeille, Germandrée des montagnes, Véronique germandrée, Brunelle à grandes fleurs

Description générale

Vallon sec situé sur la rive droite de la Vesgre. Fortes pentes avec ressauts. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcaire avec localement faciès d'embuissonnement et Genévriers.



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- Sur le talus routier, l'entretien des pelouses effectué au printemps limite la floraison d'un grand nombre d'espèces, et réduit leur essaimage naturel.
- Des déchets sont déposés de manière diffuse et localement sur un des secteurs les plus riches de la pelouse.
- Les pelouses localisées sur le coteau est aujourd'hui colonisée par certaines graminées (Brachypode). Cette évolution, certes naturelle, est accélérée par des apports indirects de nitrates provenant des cultures en contact, localisées sur le plateau.
- La colonisation naturelle des arbustes, mais aussi l'avancée des cultures sur les pelouses engendrent une perte de la diversité écologique conséquente et pouvant être irréversible.
- Présence d'un terrain de moto-cross autorisé.

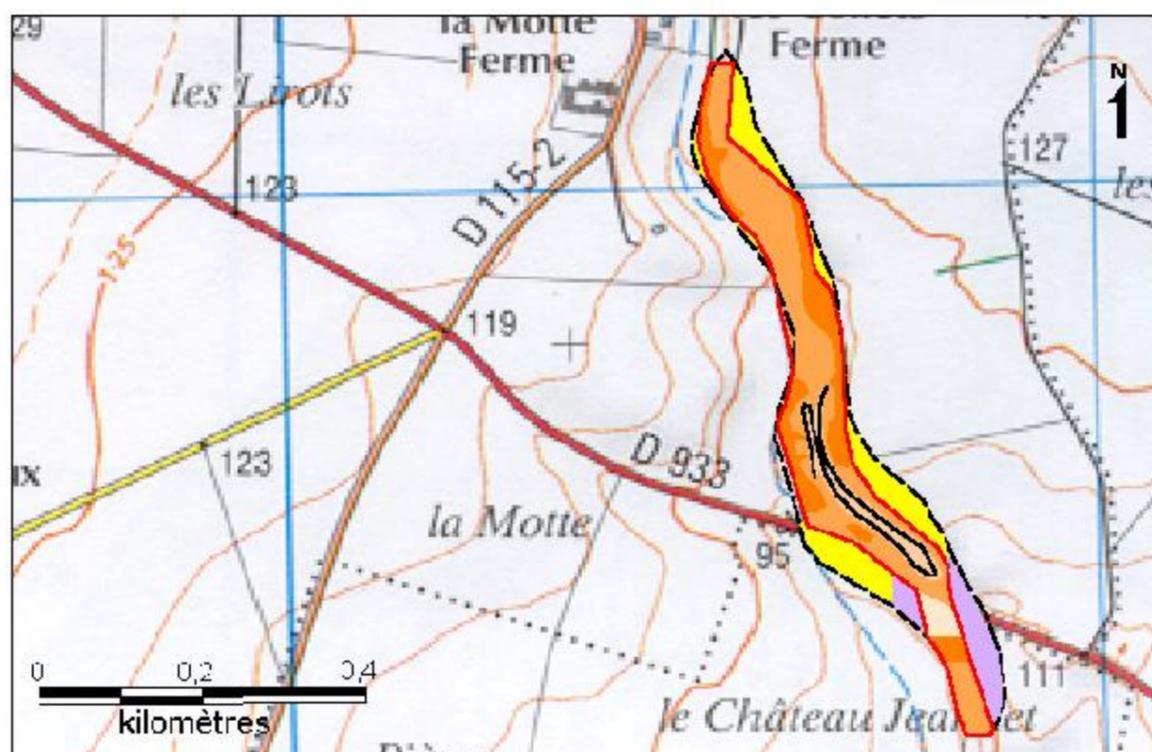
Intérêt patrimonial ★★★★★



Anémone pulsatile

Zone 3 : Les Gravieres et le Château Jeannet

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

— Périmètre initial

— Périmètre proposé

Limite cadastrale : section C2 (587,376,377,583) section A2 (539,537)

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

— Pelouse calcicole rase 6210

— Pelouse calcicole en cours de colonisation par les graminées 6210

— Pelouse calcicole dominée par les graminées 6210

— Pelouse calcicole embroussaillée 6211

AUTRES OCCUPATIONS DE L'ESPACE

— Culture

— Jachère

— Ancien terrain de motocross

Zone 4 : La Vallée Prunay

Commune concernée : Rouvres

Superficie de la zone : - surface initiale : 5.49 ha
- surface proposée : 2.68 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 7
- ◆ Nombre de propriétaires : 7
- ◆ Répartition foncière :
- propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires 6210

Espèces protégées :

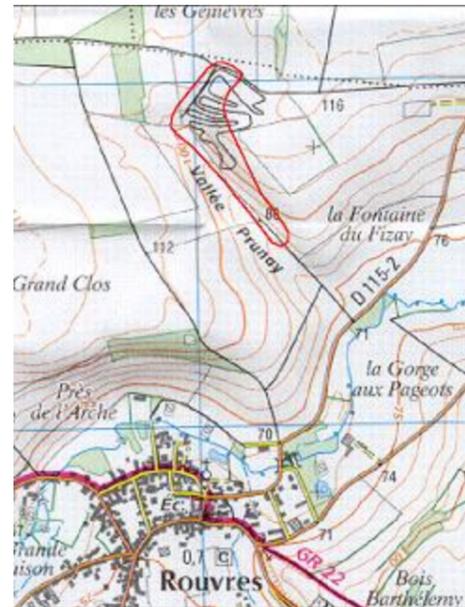
Ophrys bourdon, Koelérie du Valais

Espèces remarquables :

Orobanche sanglante, Orchis pourpre, Chlore perfoliée, Germandrée des montagnes

Description générale

Ce secteur se situe sur un versant modelé en terrasse. Deux habitats s'alternent :
- Mesobromion, pelouses subatlantiques méso-xéroclines calcicoles,
- Xerobromion, pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles



Koelérie du Valais

Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées

État de conservation



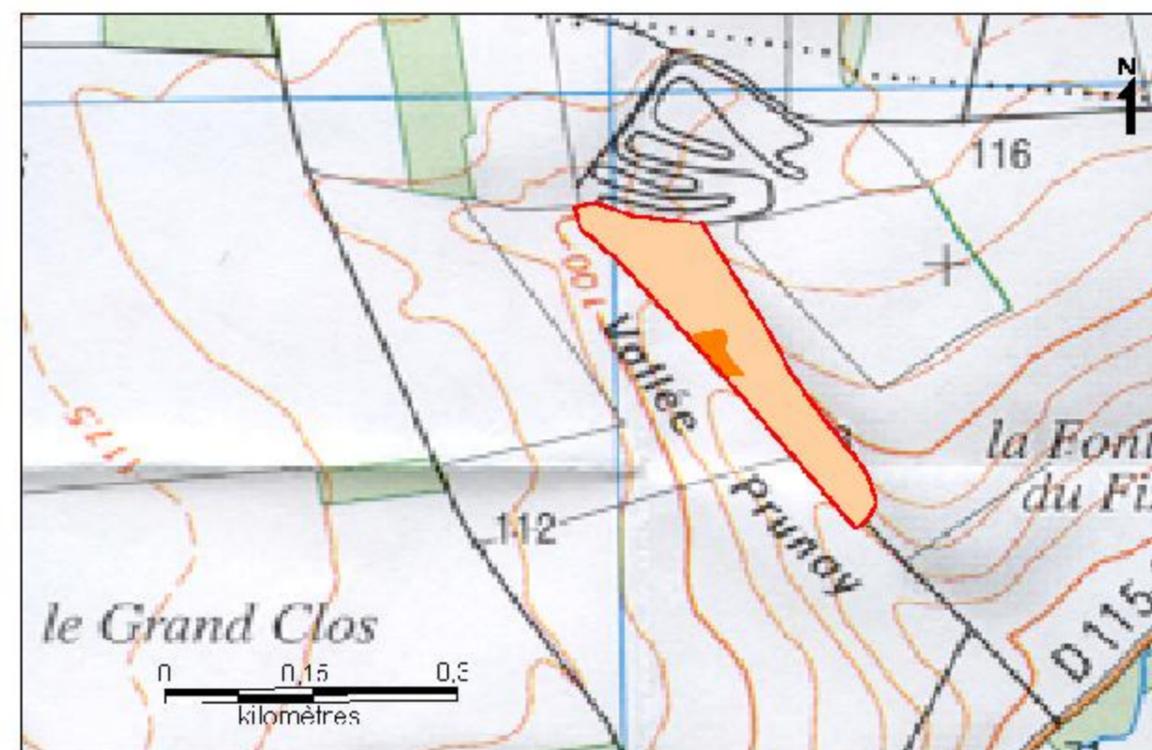
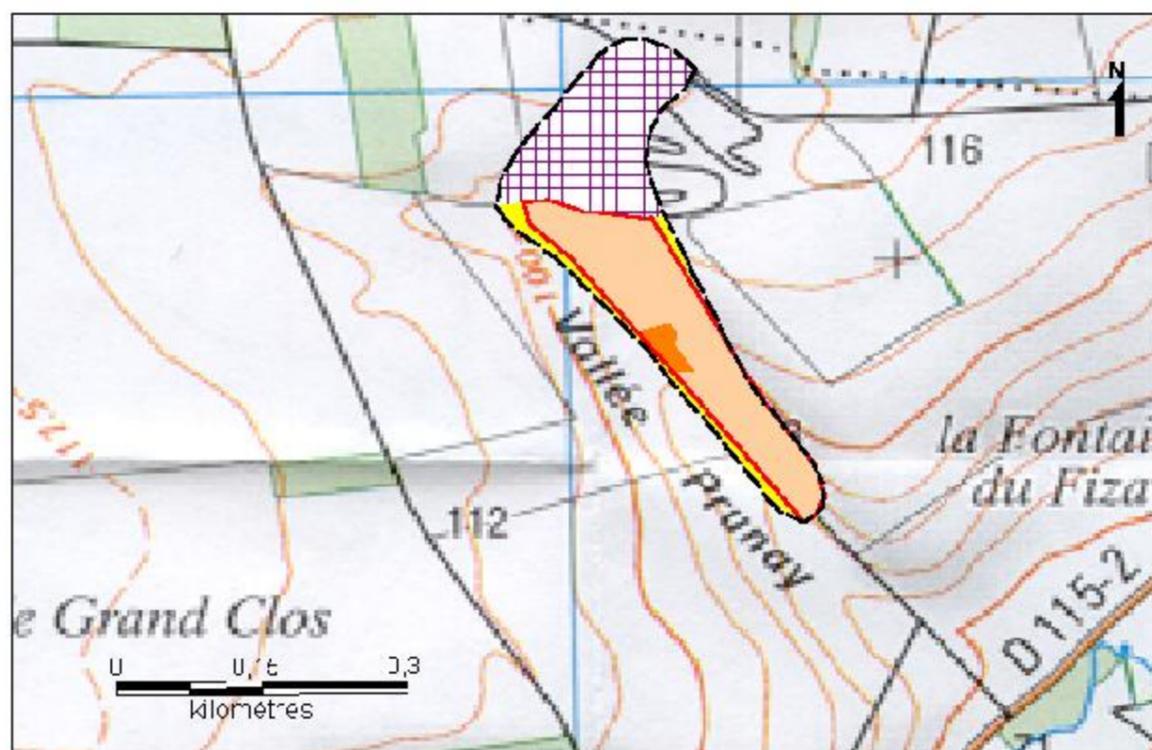
- La fréquentation des motos cross sur le milieu exerce une destruction directe de la flore des pelouses calcaires. La partie quadrillée (voir carte état initial des habitats) est à exclure du périmètre à protéger.
- La partie de pelouse restante est aujourd'hui fortement colonisée par les graminées. Cette évolution, certes naturelle, est accélérée par des apports indirects de nitrates provenant des cultures en contact, localisées sur le plateau.

Intérêt patrimonial



Zone 4 : La Vallée Prunay

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

— Périmètre initial

— Périmètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43 CEE

— Pelouse calcicole en cours de colonisation par les graminées 62*0

— Pelouse calcicole entravaillée 0210

AUTRES OCCUPATIONS DE L'ESPACE

— Culture

— Terrains de moto-Cross

— Avec remouls

Zone 5 :

La Vallée des Cailles

Commune concernée : Boncourt

Superficie de la zone : - surface initiale : 17,79 ha
- surface proposée : 19,18 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1)
- Réserve naturelle volontaire (23 ha)
- La gestion de cette zone a été déléguée au Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 17
- ◆ Nombre de propriétaires : 10
- ◆ Répartition foncière :
 - commune de Boncourt
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◆ Pelouses calcaires* (site riche en Orchidées) 6210
- ◆ (Formation à Genévrier) 5130
- ◆ Hêtraie-Chênaie 9130

Espèces protégées :

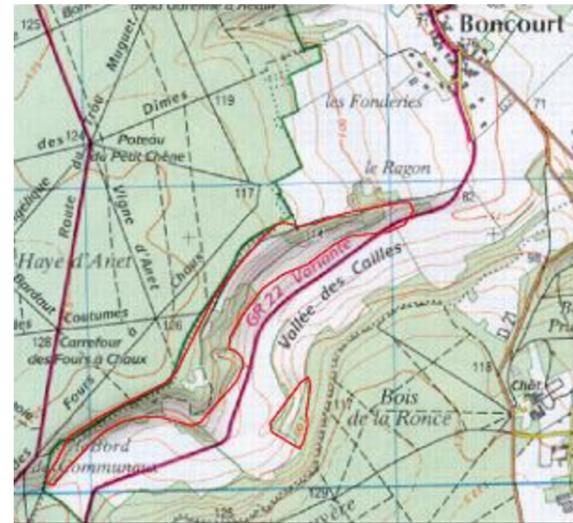
Anémone pulsatille, Epipactis brun-rouge, Lîmodore à feuilles avortées, Céphalanthère à grandes fleurs, Ophrys bourdon, Spiranthe d'automne, Gentiane d'Allemagne, Orchis pyramidal, Jacinthe des bois

Espèces remarquables :

Belladone, Sorbier domestique, Néottie mid-d'oiseau, Fétuque ovine scabre, Orchis moucheur, Germandrée des montagnes, Ibéris amer, Germandrée botryde, Aspérule odorante, Bugle petit-pin, dompte-venin officinal

Description générale

Vallon sec sur substrat crayeux, dépendant de la vallée de la Vesgre, adossé à la forêt domaniale de Dreux. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec faciès d'embuissonnement. Boisement se rattachant à la hêtraie-chênaie.



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- IV. Eliminer les décharges
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- La fermeture naturelle du site, par colonisation des ligneux ou de certaines graminées, est observée sur la zone et menace à moyen terme l'étendue et la richesse écologique de ces pelouses calcaires.

Intérêt patrimonial



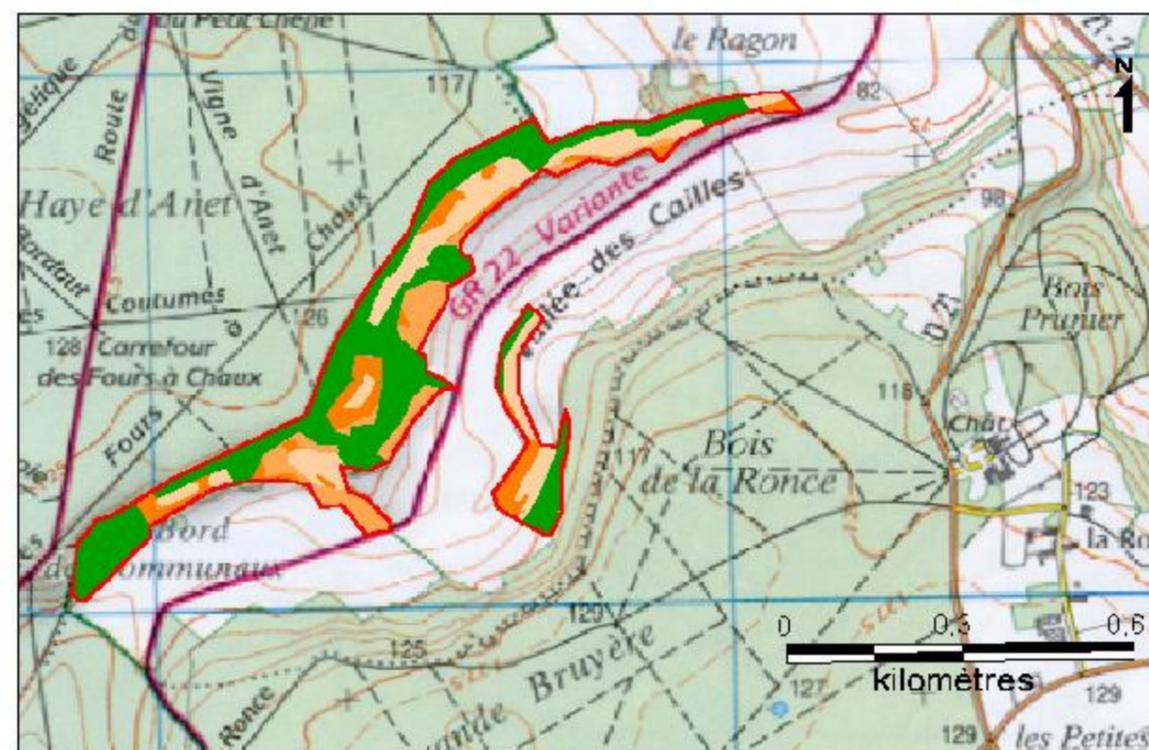
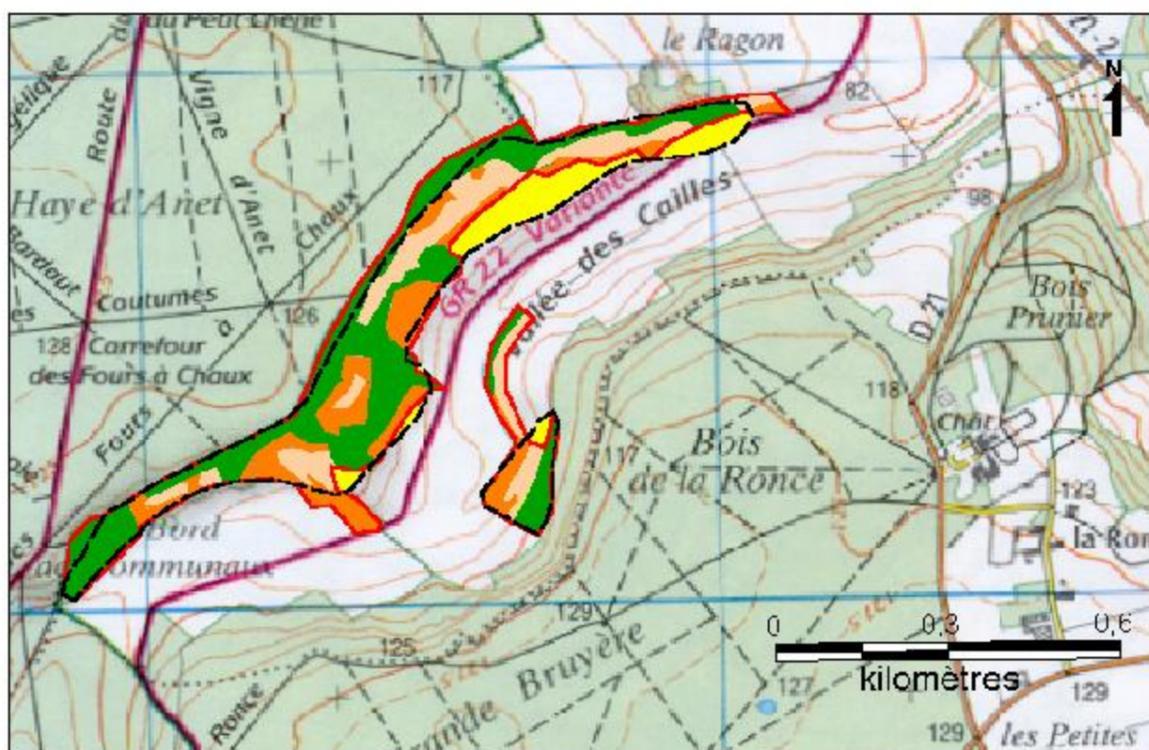
Dompte-venin officinal



Lîmodore à feuille avortées

Zone 5 : La Vallée des Cailles

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000	
	Périmètre initial
	Périmètre proposé
Limite cadastrale : section H3 (47h à 47h, 47i1 à 47i2) section ZC (18a, 18b, 26a, 19, 23, 21, 22a, 22b, 23, 24, 26a, 26b, 26c, 25, 26d)	
HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE	
	Pelouse calcicole en cours de colonisation par les graminées G210
	Pelouse calcicole embranchée G210
	Ilétrais - Chênaie 9100
AUTRE OCCUPATION DE L'ESPACE	
	Culture

Zone 6 : La Côte de la Haye

Commune concernée : Saint-Lubin-de-la-Haye

Superficie de la zone : - surface initiale : 4.61 ha
- surface proposée : 3.91 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF : (type 1)
- POS : ND et UX (extrémité Sud)

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 11
- ◆ Nombre de propriétaires : 9
- ◆ Répartition foncière :
- propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◆ Pelouses calcaires* (site riche en Orchidées)... 6210
- ◆ Hêtraie-chênaie 9130

Espèces protégées :

Anémone pulsatille, Gentiane d'Allemagne, Epipactis brun-rouge

Espèce remarquable :

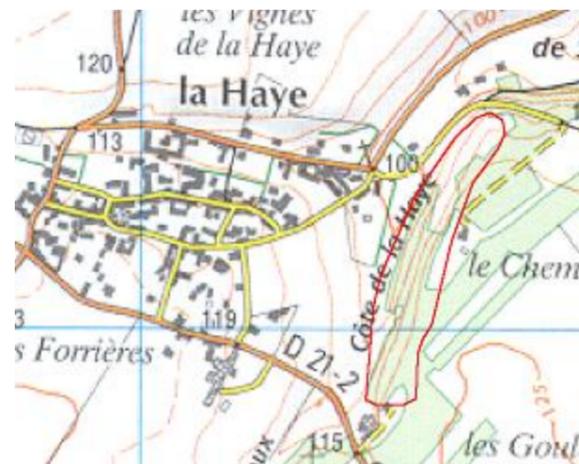
Raionce molle

Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

Description générale

Vallon sec sur substrat de calcaire lutétien situé sur la rive gauche de la Vesgre. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec faciès d'embuissonnement se rattachant à la chênaie thermophile calcicole.



État de conservation



- La fermeture du milieu est manifeste. La colonisation des graminées mais aussi l'avancée des arbustes et des arbres engendrent une réduction de la superficie et de la richesse de ces pelouses.
- L'enrésinement naturel par essaimage des pins présents est préjudiciable pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire de ce coteau calcaire

Intérêt patrimonial



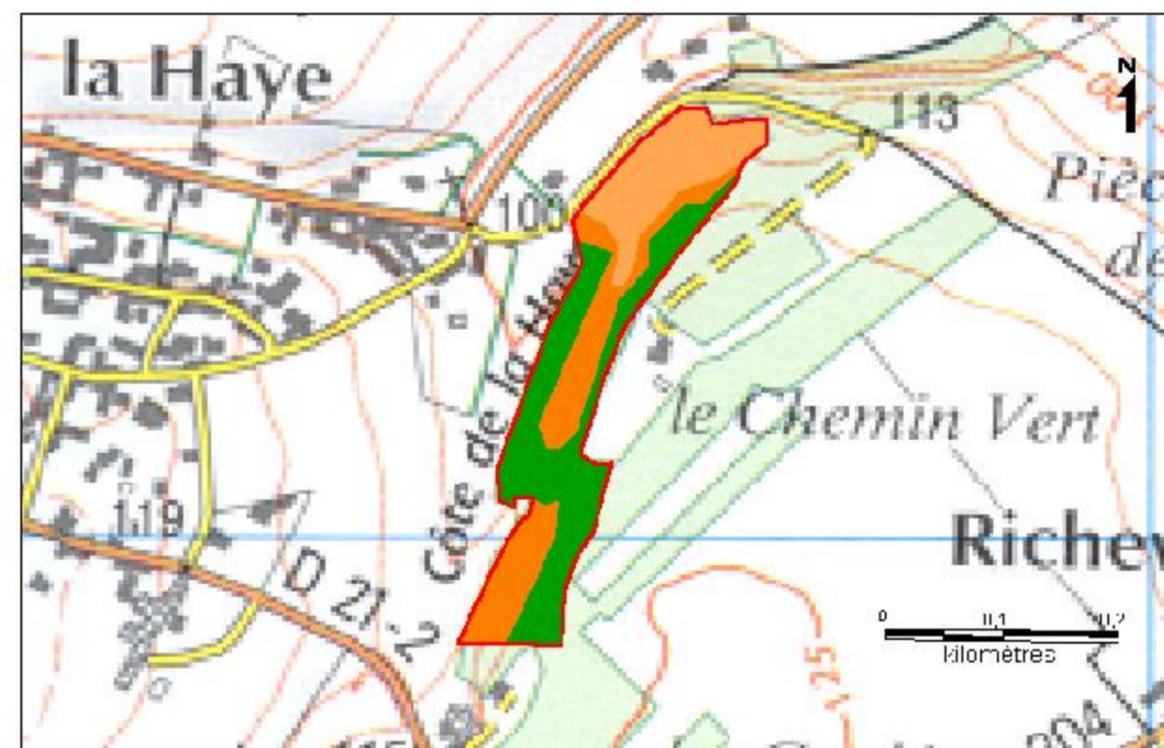
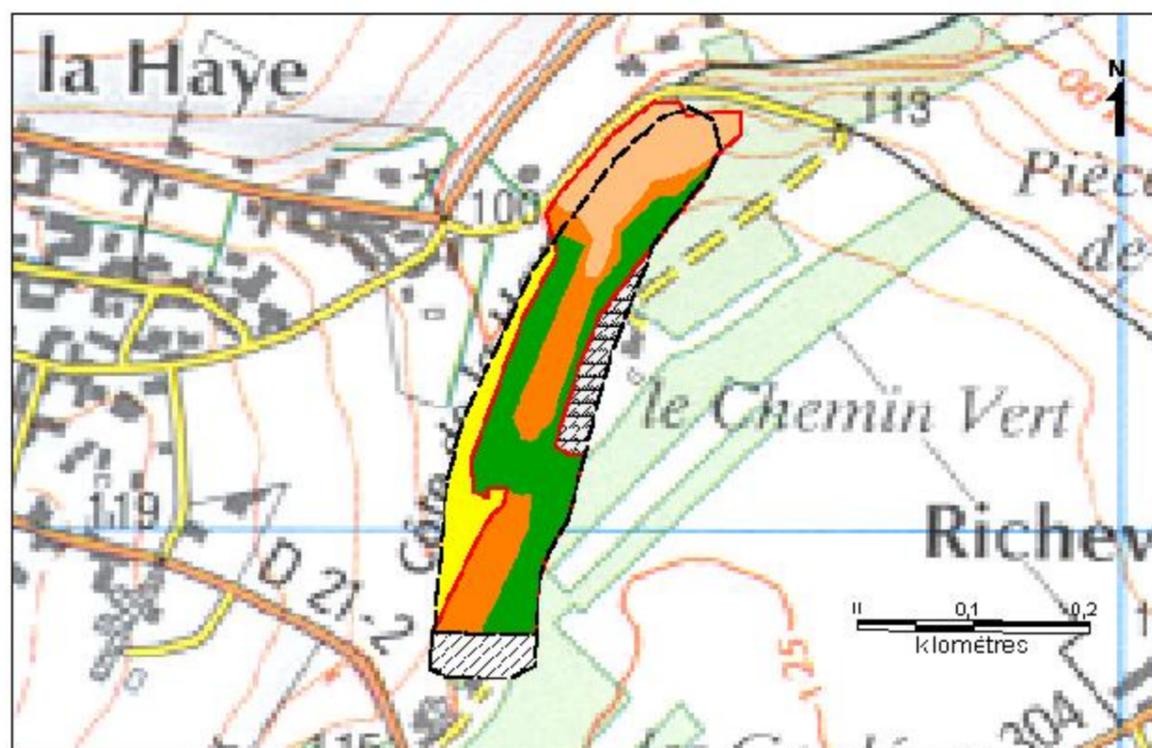
Genévrier commun



Epipactis brun-rouge

Zone 6 : La Côte de la Haye

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

▭ Périmètre initial

▭ Périmètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

▭ Pelouse calcicole dominée par les graminées 6210

▭ Pelouse calcicole embroussaillée 6210

▭ Hêtraie-Chênaie 9130

AUTRES OCCUPATIONS DE L'ESPACE

▭ Culture

▭ Déjà

▭ Zone retirée du site : extension d'usine

Zone 7 :

La Côte de Montreuil

Communes concernées : Montreuil, Sorel-Moussel, Abondant

Superficie de la zone : - surface initiale : 191.4 ha
 - surface proposée : 157.25 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1)
- Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre est propriétaire et gestionnaire de 0.5 ha de pelouse calcaire
- POS de Montreuil, de Sorel-Moussel et d'Abondant

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 282
- ◆ Nombre de propriétaires : 92
- ◆ Répartition foncière :
 - commune de Montreuil
 - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
 - commune de Paris (Eaux de Paris)
 - État, ministère de la culture (préfecture de Chartres)
 - Office National des Forêt (O.N.F.)
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires* (site riche en Orchidées) 6210
- ◇ Formation à Genévrier 5130
- ◇ Hêtre-chêne 9130

Espèces protégées :

Anémone pulsatille, Epipactis brun-rouge, Céphalanthère à grandes fleurs, Ophrys bourdon, Koelerie du Valais

Espèces remarquables :

Hélianthème des Apennins, Garance voyageuse

Description générale

Vallon sec en rive droite de l'Eure sur la marge sud de la Forêt domaniale de Dreux. Il s'agit d'un ensemble de formations à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec beaumont des faciès d'emboussonnement et des boisements thermophiles sur calcaire. La présence de la Garance voyageuse indique la transition du coteau calcaire (pente) au boisement (plateau).



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



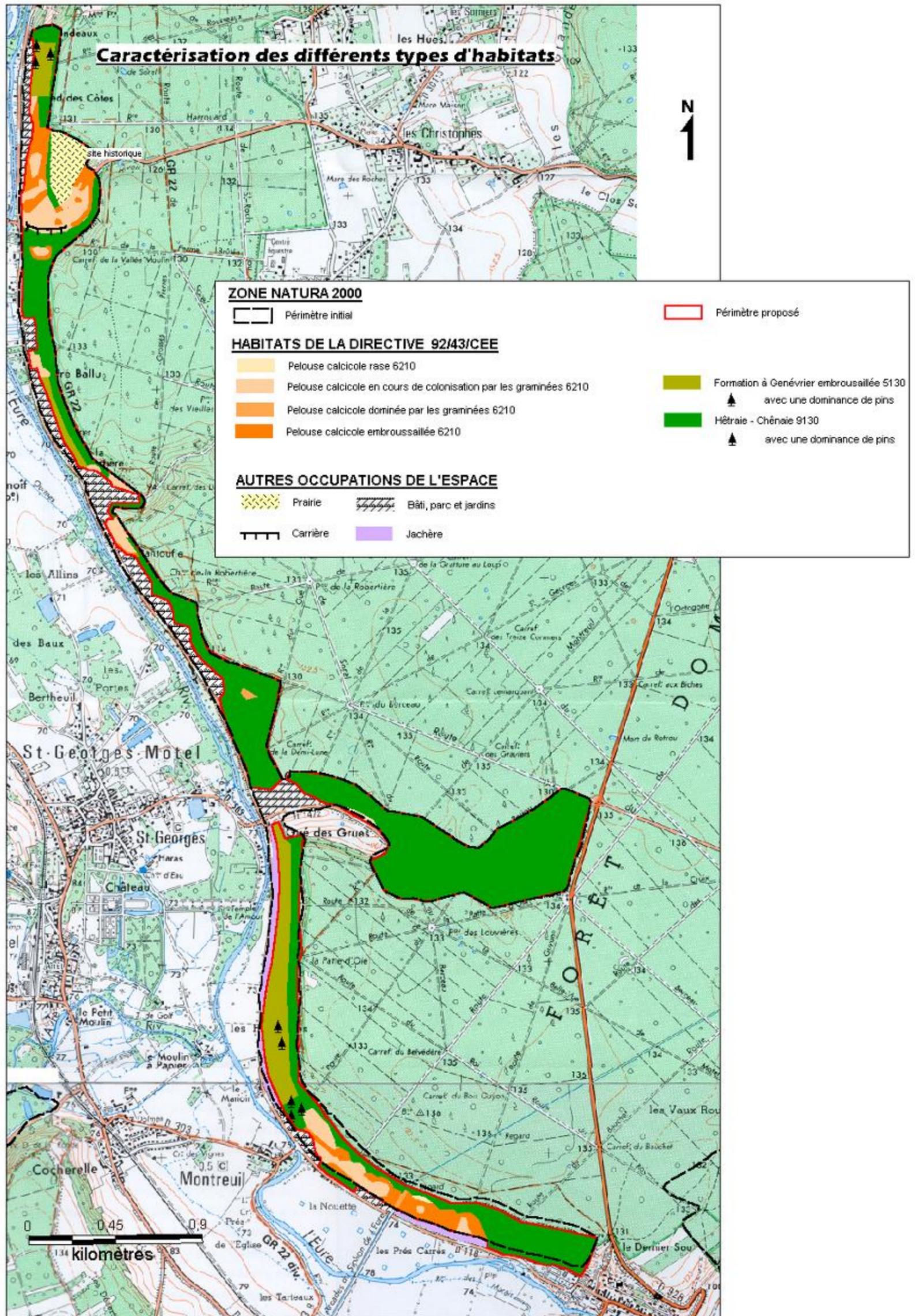
- La fermeture du milieu est avancée. La colonisation des graminées mais aussi l'avancée des arbustes et des arbres engendrent une réduction de la superficie et de la grande richesse de ces pelouses.
- L'enrésinement naturel par essaimage des pins présents est préjudiciable pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire de ce coteau calcaire

Intérêt patrimonial

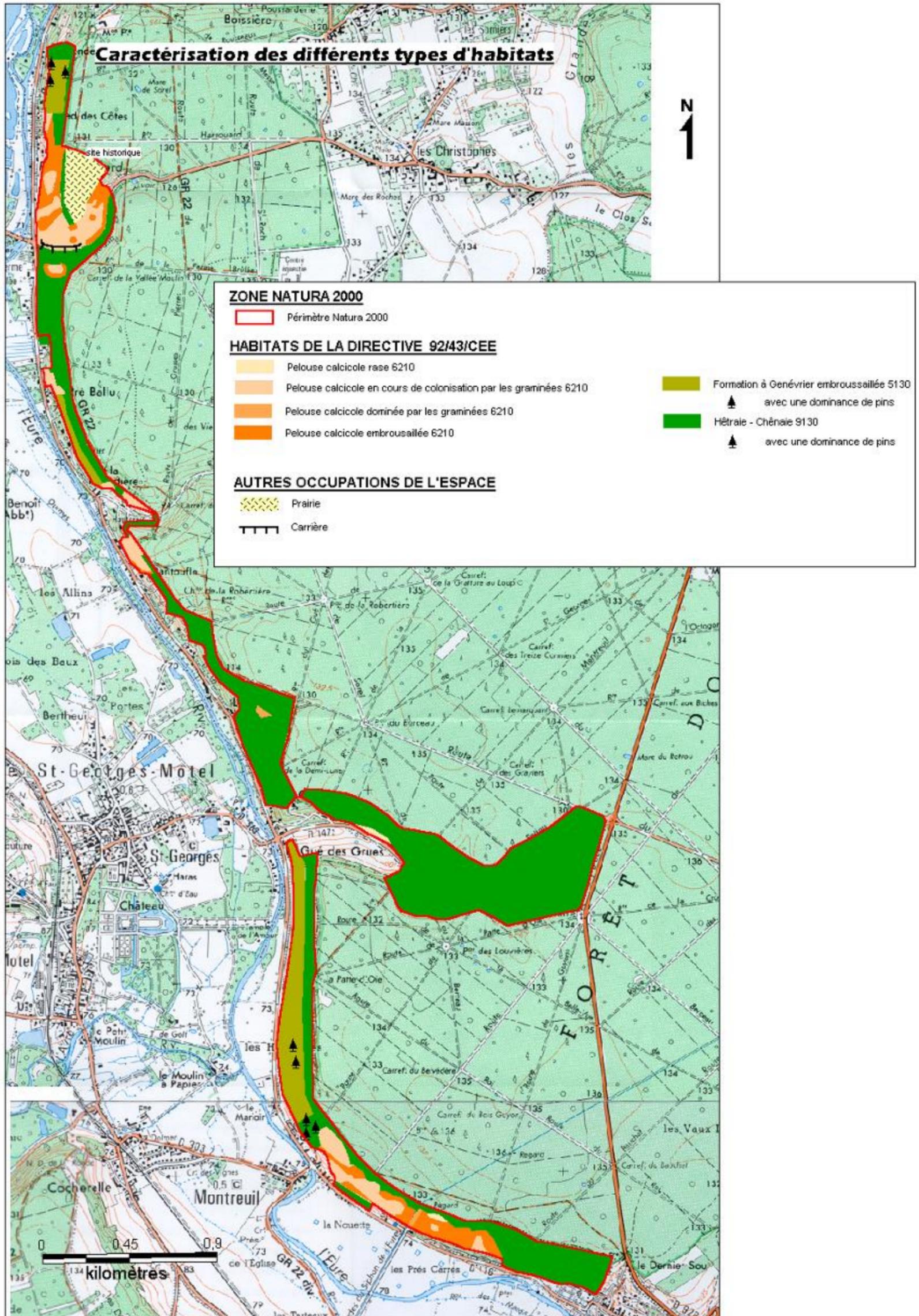


Hélianthème des Apennins

Zone 7 : La Côte de Montreuil



Zone 7: La Côte de Montreuil





Chardon penché

Zone 8 :

La Côte de Brissard

Commune concernée : Abondant

Superficie de la zone : - surface initiale : 77.49 ha
- surface proposée : 74.76 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1 et 2)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 77
- ◆ Nombre de propriétaires : 23
- ◆ Répartition foncière :
 - Office National des Forêts
 - Propriétés privées

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires* (site riche en Orchidées) 6210
- ◇ Hâtaie-chênaie 9130

Espèces protégées :

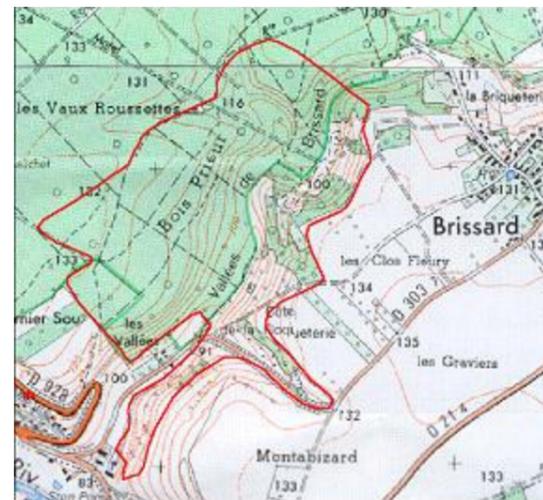
Scille à deux feuilles, Orchis militaire, Ophrys bourdon, Orchis pyramidal, Céphalanthère à grandes fleurs

Espèces remarquables :

Orchis mouche, Néottie nid d'oiseau, Orobanche sanglante, Ophrys araignée

Description générale

Vallon sec en rive droite de l'Eure sur la marge sud de la Forêt domaniale de Dreux. Il s'agit d'un ensemble de formations à graminées (pebuses) thermophile calcaire avec localement des faciès d'embuisonnement et des boisements thermophiles sur calcaire.



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- IV. Eliminer les décharges
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ou vert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- La fermeture naturelle du site par colonisation des ligneux ou de certaines graminées menace les pelouses calcaires, notamment celles qui se localisent au sein de la forêt domaniale.
- La concentration de déchets sur le versant calcaire détruit le cortège floristique remarquable des pelouses et est source de pollution pour le ruisseau de ce vallon.

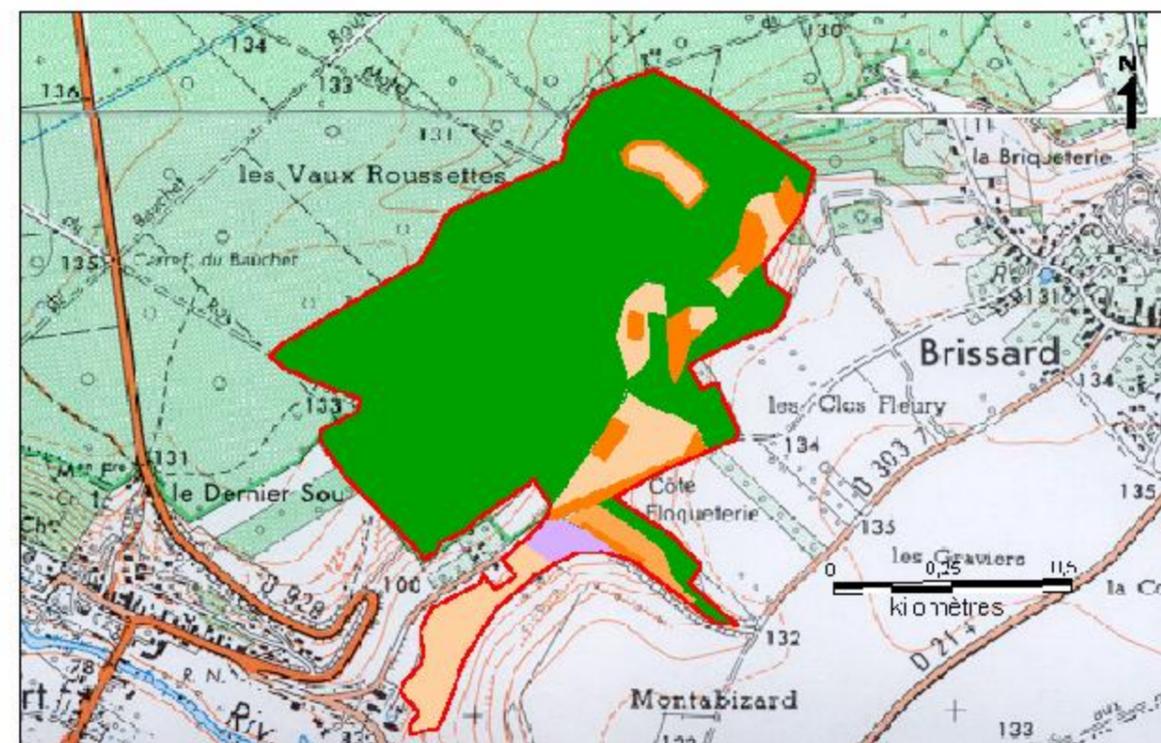
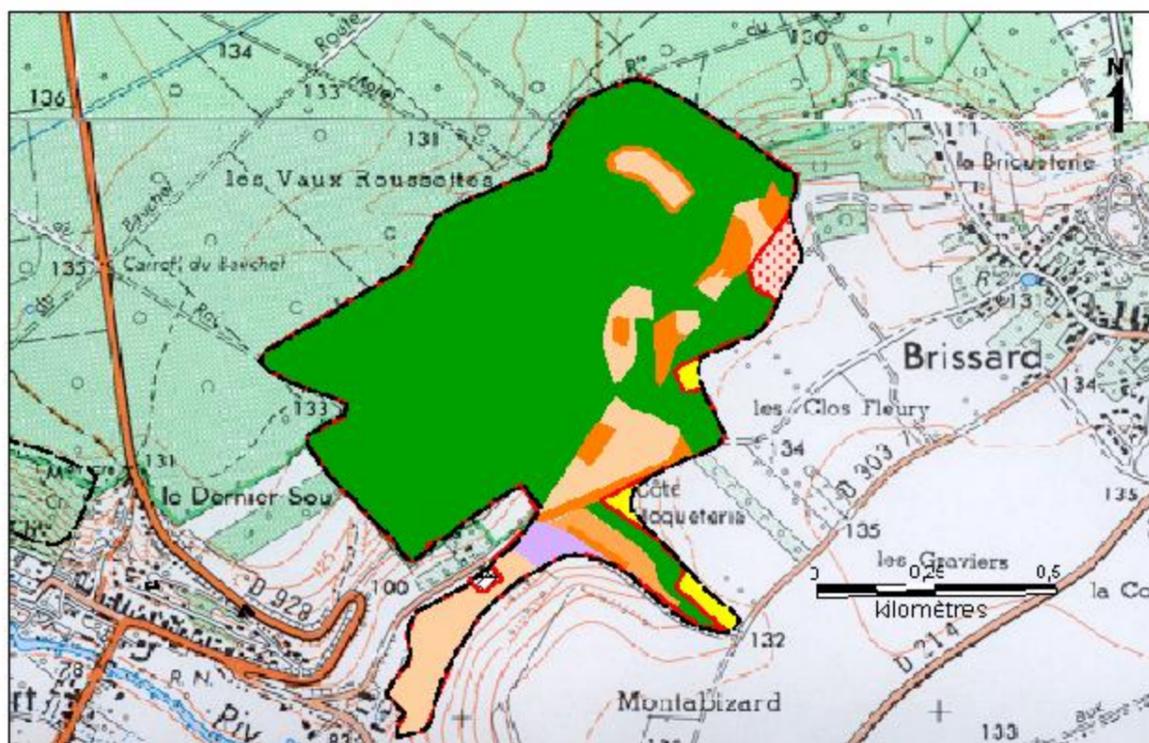
Intérêt patrimonial



Orobanche sanguine

Zone 8 : La Côte de Brissard

Caractérisation des différents types d'habitats



Zone 9 :

Le Marais de Muzy

Communes concernées : Dreux, Montreuil

Superficie de la zone : - surface initiale : 20.11 ha
 - surface proposée : 17.65 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type1)
- POS de Dreux : ND, POS de Montreuil

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 14
- ◆ Nombre de propriétaires : 5
- ◆ Répartition foncière :
 - État service des domaines
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◆ Aulnaie-Frênaie* 91EO
- ◆ Prairie de fauche 6510

Espèce protégée :

Pigamon jaune

Espèces remarquables :

Cardamine amère, Cardère poilue, Jonc obtus, Herbe aux gouttes...

Description générale

Marécage avec résurgences, situé sur l'Avre près de la confluence avec l'Eure. Le site renferme d'anciens bassins utilisés comme cressonnière et un petit plan d'eau. Le reste est pour partie boisée (Aulnaie-saulaie marécageuse, Frênaie) et en partie humide. Il s'agit d'une des très rares zones forestières palustres subsistants dans la vallée de l'Avre.



Objectifs de conservation

- X. Maintenir les prairies existantes
- XI. Favoriser le retour à un milieu ouvert dans les zones enfrichées
- XVI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- Modification du cortège floristique et régression de la diversité écologique engendrées par l'assèchement de la zone humide et la plantation d'espèces non indigènes.
- L'état de conservation des habitats est à restaurer car fragilisé par le morcellement de la propriété et la pose de clôture.

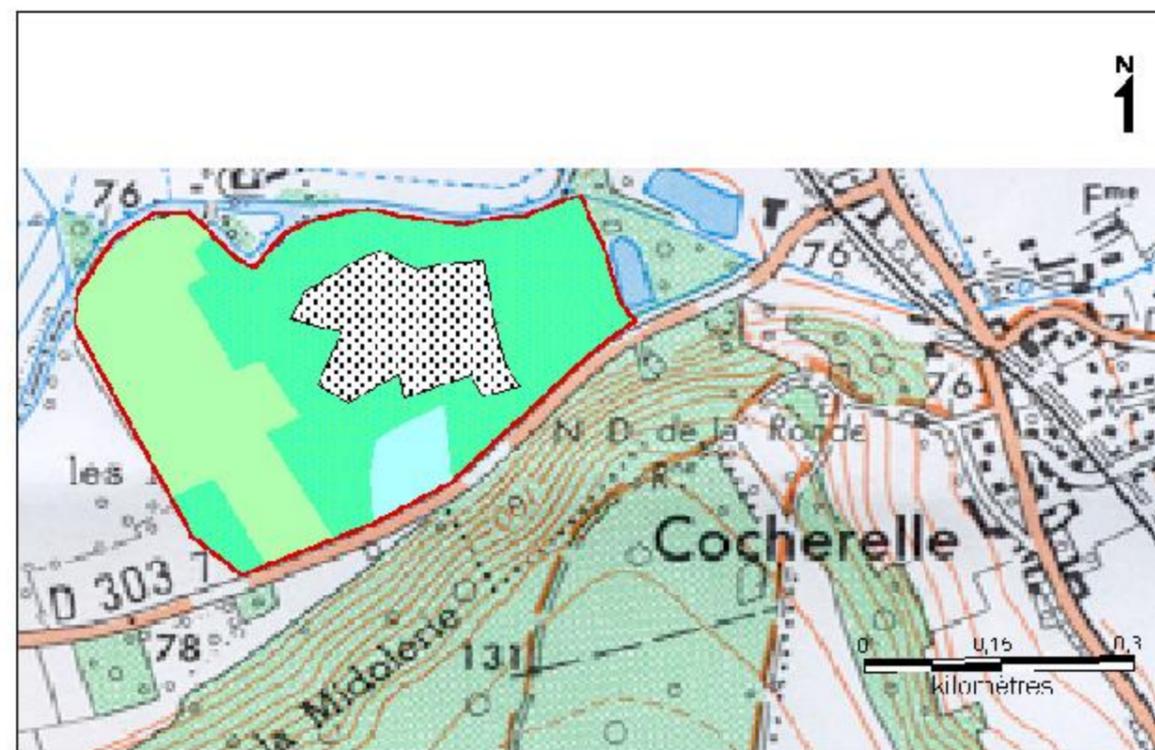
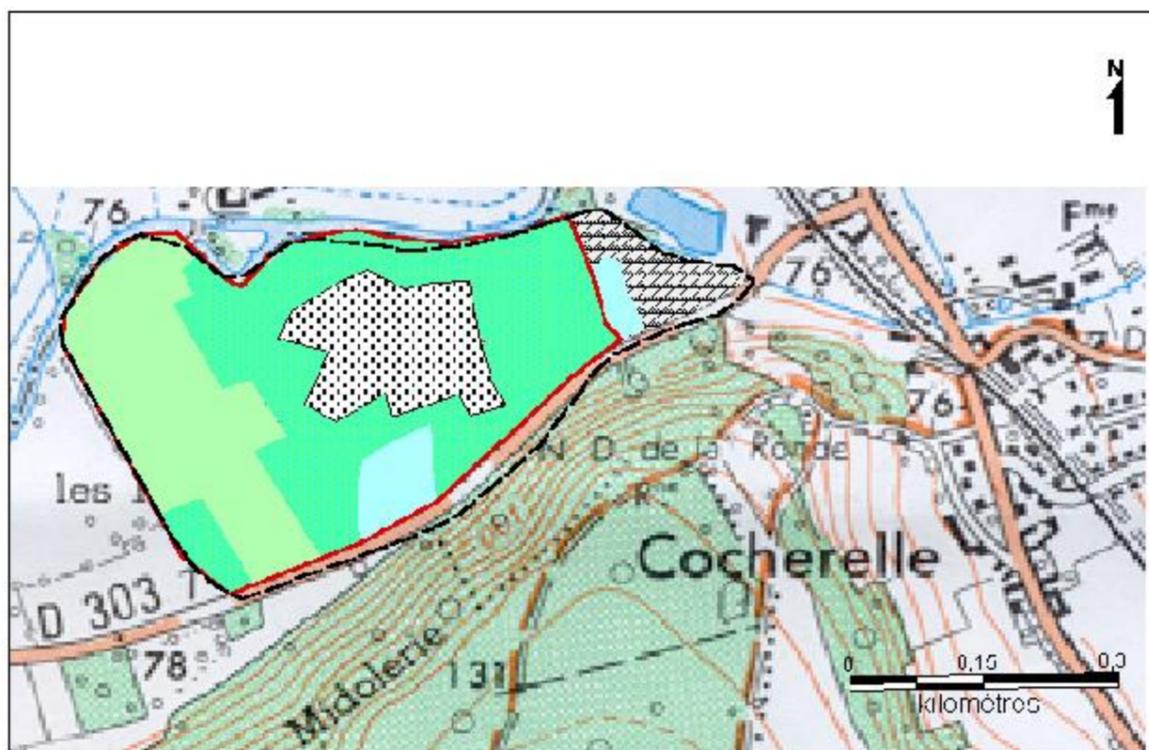
Intérêt patrimonial



Iris faux-acore

Zone 9 : Le Marais de Muzy

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

▭ Périmètre initial

▭ Périmètre proposé

HABITAT DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

▭ Pralies de tauchs 6510

▭ Aulnaie - Frénée 31E0

AUTRES OCCUPATIONS DE L'ESPACE

▨ Bâti

▭ Parc et plan d'eau

▨ Parcelles sur sol remblayé

Zone 10 : La Vallée Vaubreu

Commune concernée : Dreux

Superficie de la zone : - surface initiale : 14.69 ha
- surface proposée : 13.01 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type I)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 78
- ◆ Nombre de propriétaires : 69
- ◆ Répartition foncière :
- Propriétés privées

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires * 6210
- ◇ Hêtraie-chênaie 9130

Espèces protégées :

Anémone pulsatille,
Epipactis brun-rouge,
Ophrys bourdon

Espèces remarquables :

Orchis moule-ron, Hélianthe nummulaire

Description générale

Vallon sec dissymétrique sur substrat crayeux situé sur la rive droite de la vallée de l'Avre. Coteau pentu en rive droite en exposition ouest. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec faciès d'embuissonnement et prés-bois calcicoles se rattachant à la chênaie thermophile calcicole.



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- Fermeture naturelle des lambeaux de pelouses par la forte colonisation de certaines graminées et des ligneux conduisant ainsi à la banalisation écologique de cette zone.
- L'entésinement naturel par essaimage est préjudiciable pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire de ce coteau calcaire.

Intérêt patrimonial



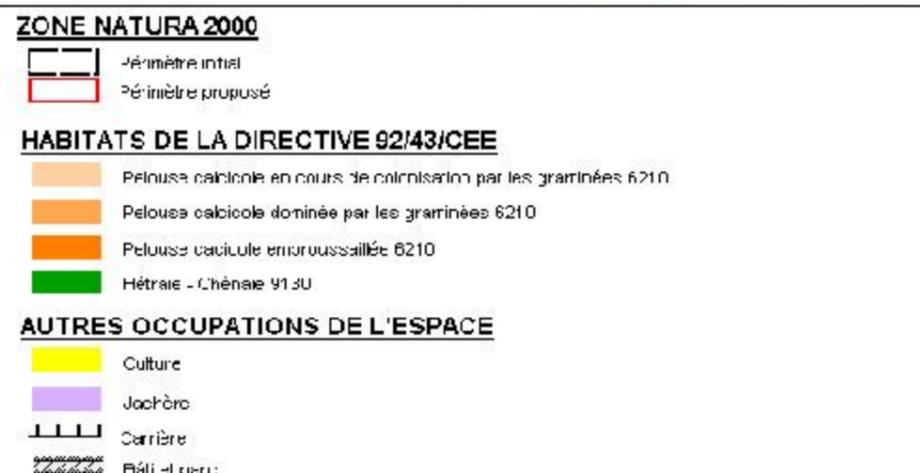
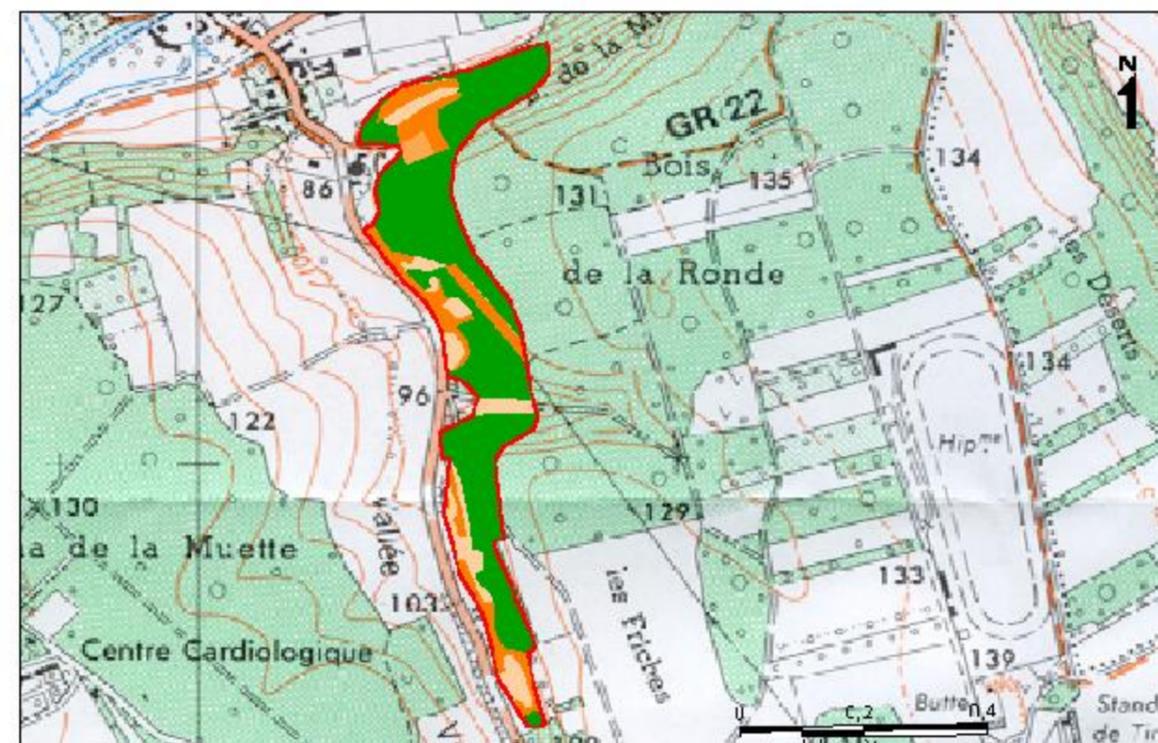
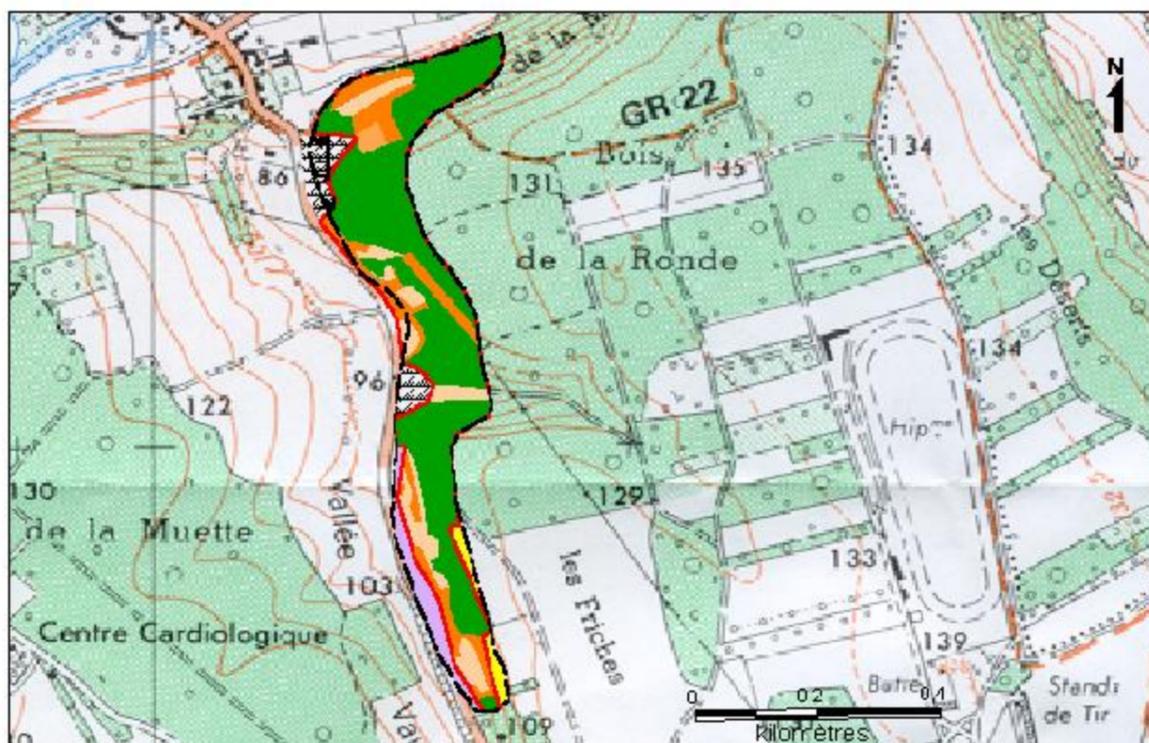
Anémone pulsatille



Hélianthe nummulaire

Zone 10 : La Vallée Vaubreu

Caractérisation des différents types d'habitats



Zone 11 :

La Côte à Bertagnol

Commune concernée : Dreux

Superficie de la zone : - surface initiale : 8.32 ha
- surface proposée : 8.32 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 12
- ◆ Nombre de propriétaires : 2
- ◆ Répartition foncière :
 - propriété communale de Dreux
 - propriété du Centre hospitalier général de Dreux

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Ffibre »

(* = Habitat prioritaire)

- | | |
|---|------|
| ◆ Pelouses calcaires* (sites d'orchidées remarquable) | 6210 |
| ◆ Formation à Genévrier | 5130 |
| ◆ Hêtraie-chênaie | 9130 |

Espèces protégées :

Gentiane d'Allemagne, Epipactis brun-rouge, Ophrys bourdon

Espèces remarquables :

Orchis moucheron, Centaurée noire, Brunelle à grandes fleurs

Description générale

Coteau sur substrat crayeux en forte pente exposé nord-ouest en rive droite de l'Avre. Formation à graminées (pebuses) thermophile calcicole avec faciès d'embussonnement avec Genévriers. Boisement se rattachant à la chênaie thermo-calcicole.



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- Fermeture naturelle du milieu par la colonisation de certaines graminées (Brachypode) et l'avancée d'arbustes et d'arbres. Ainsi la pelouse mais aussi les fourrés de Genévrier voient leur superficie mais aussi leur richesse écologique spécifique se réduire.

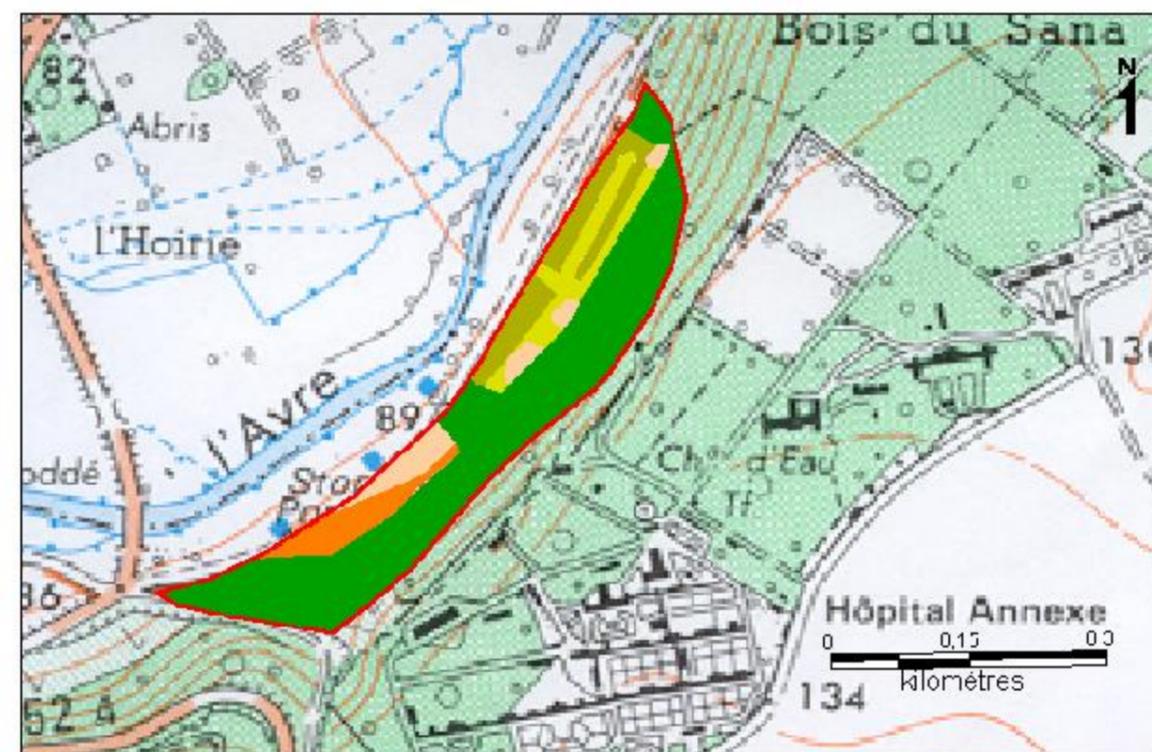
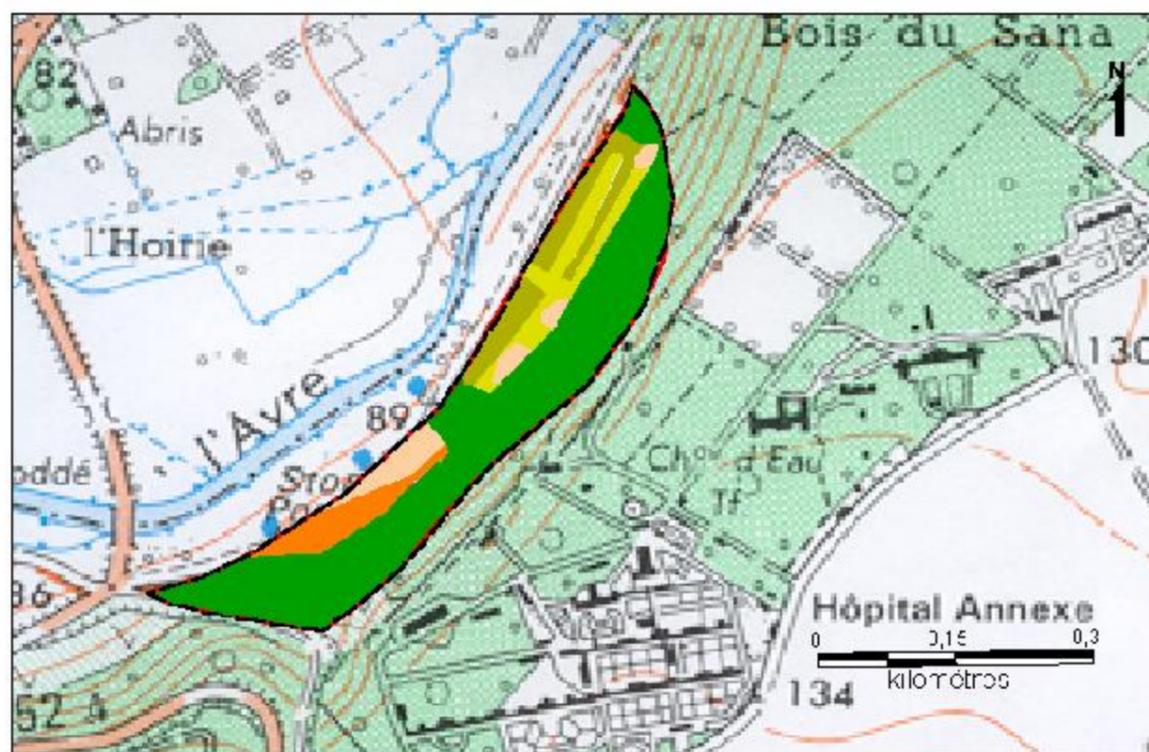
Intérêt patrimonial



Petite pimprenelle

Zone 11 : La Côte à Bertagnol

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

- Périètre Initia
- Périètre Natura 2000

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

- Palouze calcicole en cours de colonisation par les graminées 621C
- Palouze calcicole emcroussillée 6210
- Fumétion à Genévrier unimul 5130
- Fumétion à Genévrier emcroussillée 5130
- Hétraie - Chênaie 9130

Zone 12 : La Côte du Bois des Buissons

Commune concernée : Dreux

Superficie de la zone : - surface initiale : 25.17 ha
 - surface proposée : 24.96 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 88
- ◆ Nombre de propriétaires : 29
- ◆ Répartition foncière :
 - département d'Eure-et-Loir
 - Société foncière de la CNP
 - commune de Dreux
 - SA gestion des eaux de Paris (S.A.G.E.P)
 - propriétaires privés autres

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
 (* = Habitat prioritaire)

- ◇ Pelouses calcaires* 6210
- ◇ Hêtraie-chênaie 9130

Espèces protégées :

Anémone pulsatille, Epipactis brun-rouge, Ophrys bourdon, Céphalanthère à grandes fleurs

Espèces remarquables :

Fétuque bleue marginée, Orchis mouche, Ophrys mouche, Raiponce orbiculaire, Dromedaire officinal

Description générale

Vallon sec dissymétrique sur substrat crayeux situé sur la rive droite de la vallée de l'Avre. Coteau pentu en rive droite en exposition ouest. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec faciès d'embuisonnement avec genévriers et prés-bois calcicoles se rattachant à la chênaie thermophile calcicole.



Objectifs de conservation

- II Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- La fermeture du site se généralise fortement par l'avancée des ligneux, notamment du Pin, ainsi que par la colonisation de certaines graminées (Brachypodes).

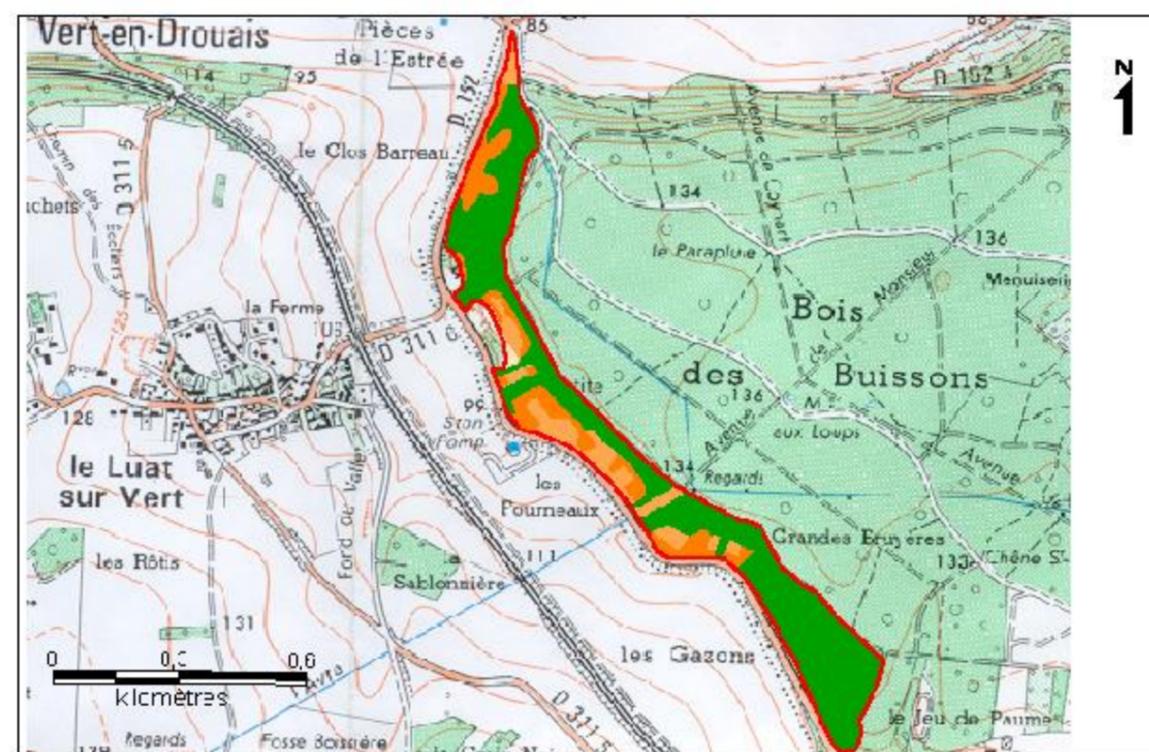
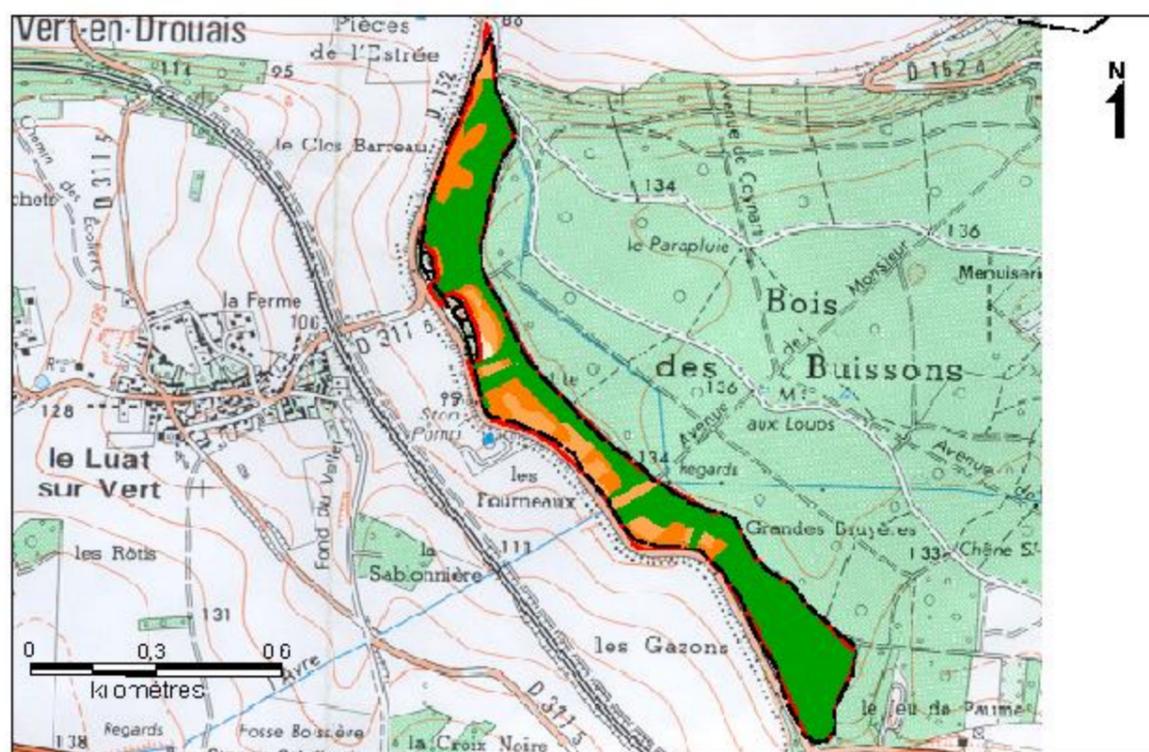
Intérêt patrimonial



Orchis bouc

Zone 12 : La Côte du Bois des Buissons

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

- Périmètre initial
- Périmètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

- Peupule calcicole base E111
- Peupule calcicole dominée par les graminées E210
- Peupule calcicole embroussaillée E210
- Hêtraie-Chênaie 9100

AUTRE OCCUPATION DE L'ESPACE

- Carrière

Zone 13 : La Côte de Chaumont

Commune concernée : Saint-Rémy-sur-Avre

Superficie de la zone : - surface initiale : 10.86 ha
- surface proposée : 11.27 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 84
- ◆ Nombre de propriétaires : 66
- ◆ Répartition foncière :
 - commune de Saint-Rémy-sur-Avre
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

◇ Hêtraie-Chênaie 9130

Espèce protégée :

Airelle myrtille (protégée par arrêté préfectoral)

Espèces remarquables :

Anémone hépatique, Euphorbe douce, Grande cigüe, Luzerne polymorphe

Description générale

Coteau boisé exposé nord en rive droite de la vallée de l'Avre. Boisement remarquable par sa flore herbacée.



Objectifs de conservation

V. Favoriser la diversité des essences spontanées du bois caduc

VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



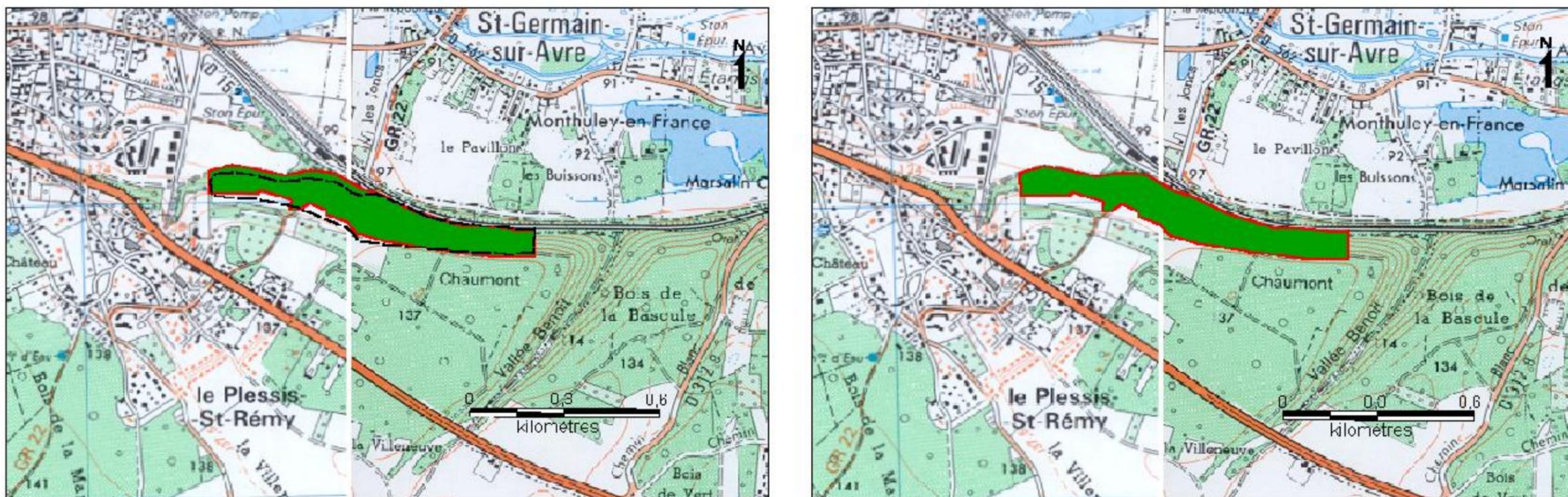
Intérêt patrimonial



Anémone hépatique

Zone 13 : La Côte de Chaumont

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

— Périimètre initial

— Périimètre proposé

Limite cadastrale : section AH (62 à 38,90 ; 31,93 à 96,98 à 101,105 à 110,114 à 116,119,120,123,124,127 à 136
E1a,81b,57 à 60,313 à 315,30 à 37,53,55,56)

HABITAT DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

■ Hêtre - Chênaie 9133

Zone 14 : Le Marais de Comteville

Communes concernées : Sainte-Gemme-de-Moronval, Cherisy

Superficie de la zone : - surface initiale : 17,99 ha
 - surface proposée : 13,17 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

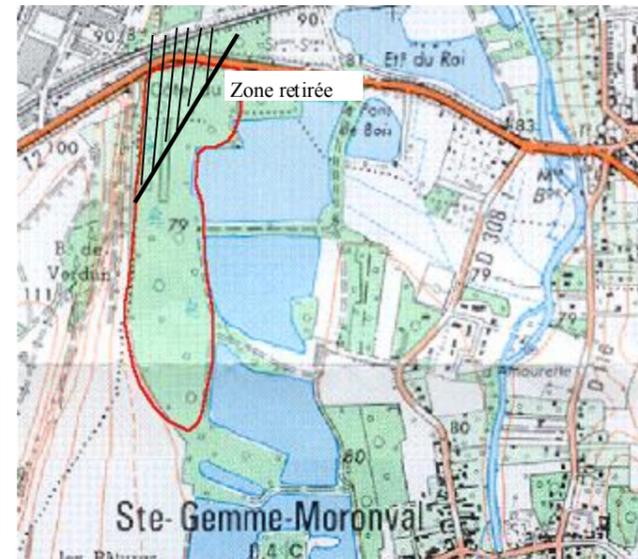
- ZNIEFF (type 2)
- Site inscrit « Vallée de l'Eure »
- POS des deux communes : NDi

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 32
- ◆ Nombre de propriétaires : 6
- ◆ Répartition foncière :
 - Commune de Dreux
 - Commune de Sainte-Gemme-de-Moronval
 - État
 - 3 propriétaires privés

Description générale

Marais à grandes herbes développées sur alluvions récentes de l'Eure. Faciès moins humides en Frénaie.



Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- ◇ Aulnaie-Frénaie * 91E0
- ◇ Mégaphorbiaies 6430

Espèce protégée :

Pigamon jaune

Espèces remarquables :

Cardamine amère, Laïche espacée, Epière des marais

Objectifs de conservation

- XII Favoriser les éclaircies dans les zones boisées pour préserver la mégaphorbiaie
- XIII Entretien des fossés et des mares

État de conservation



La gestion « du laisser faire la nature » appliquée sur ce milieu est favorable à la conservation globale des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt patrimonial



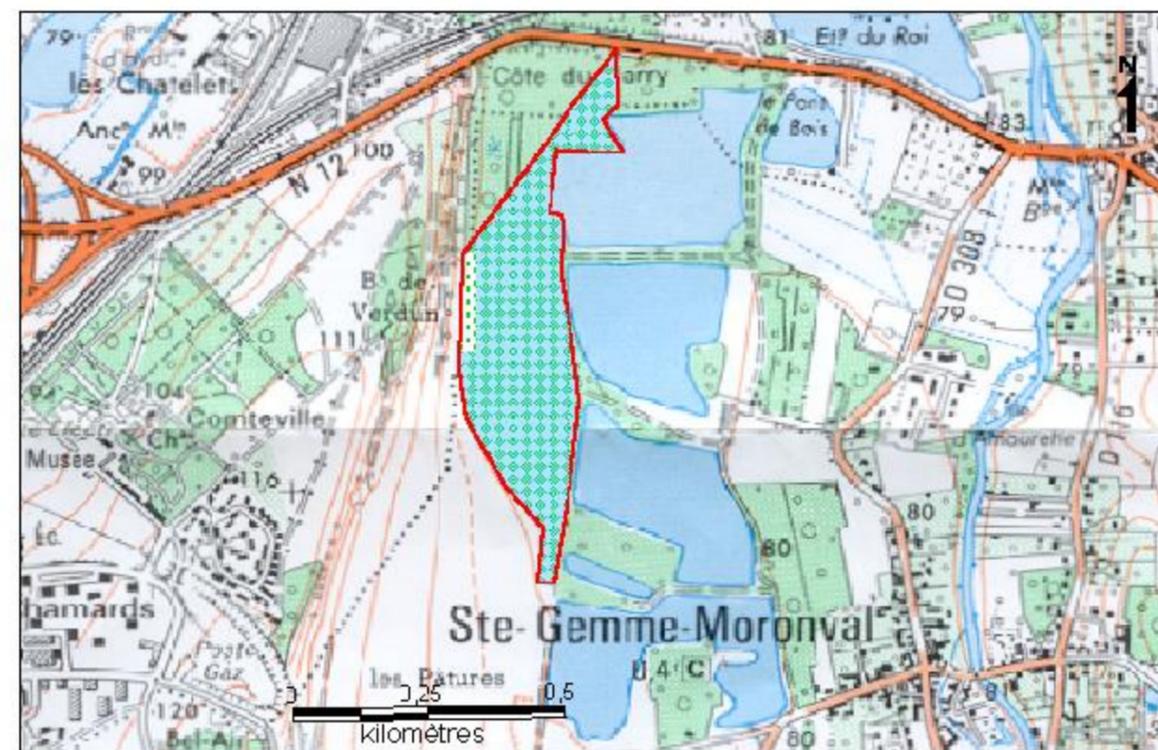
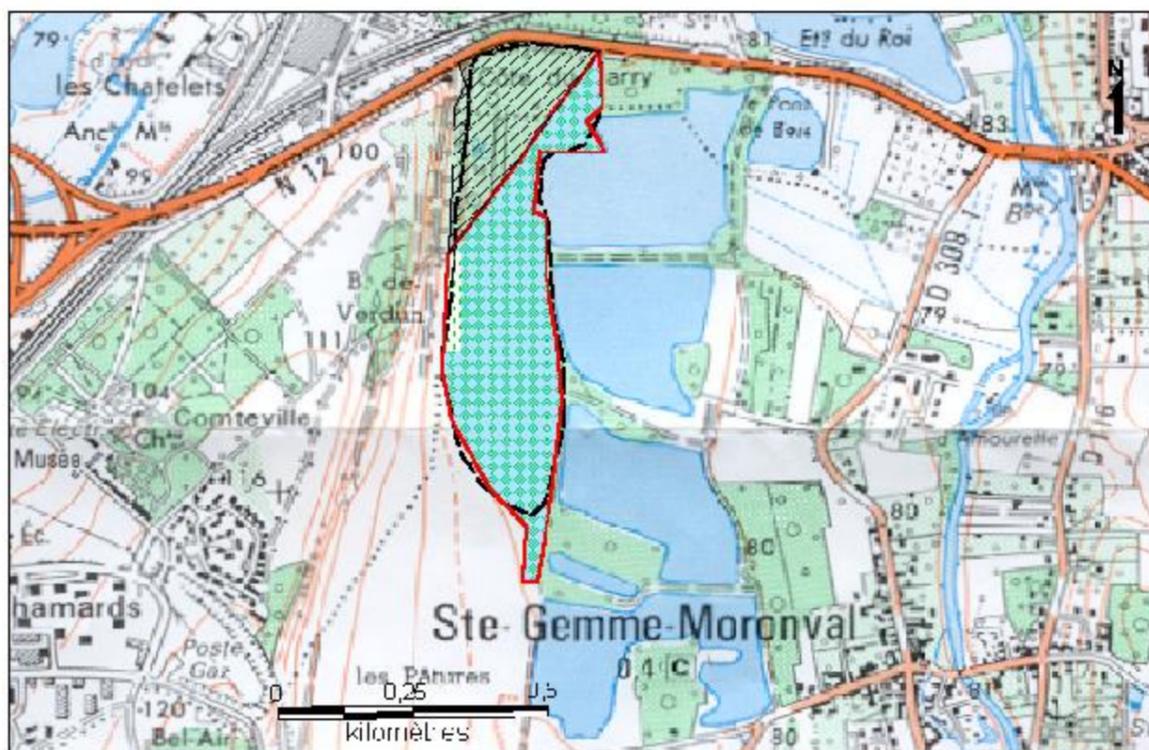
Héron Bihoreau



Pigamon jaune

Zone 14 : Le Marais de Comteville

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

— Périètre initial

— Périètre proposé

Limite cadastrale section AE (575,576,574,573,536,565,564,563,562,561,567,568,57C,474,516,57 7 519,518,563,571,572, 3,4,5a) section L1 (1258,1276,1273)

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

■ Mégaphorbaie 6430

■ Aulnaie - Frênaie 91E0

■ Zone retirée du périmètre Natura 2000 (tracé "Est" de la déviation de Creux)

Zone 15 :

La Côte de la Noë Robert

Communes concernées : Mézière-en-Drouais, Charpont, Ecluzelles

Superficie de la zone : - surface initiale : 2.47 ha
- surface proposée : 23.28 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)
- POS des trois communes : ND

Foncier :

- ♦ Nombre de parcelles : 59
- ♦ Nombre de propriétaires : 38
- ♦ Répartition foncière :
- propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
(* = Habitat prioritaire)

♦ Pelouses calcaires* (site d'orchidées remarquables)
.....6210

Espèces protégées :

Ophrys bourdon, Orchis pyramidal, Orchis brûlé

Espèces remarquables :

Orchis moucheron, Germandrée des montagnes, Guimauve officinale, Pied d'alouette, Légousie hybride...

Description générale

Coteau en forte pente exposé au sud-ouest, sur substrat crayeux en rive droite de l'Eure, dominant le plan d'eau d'Ecluzelles. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec faciès d'embussonnement



Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- IV. Eliminer les décharges
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées

État de conservation



- La fermeture du milieu est manifeste. La colonisation des graminées mais aussi la forte avancée des arbustes engendrent une réduction de la superficie et de la grande richesse de ces pelouses.
- L'enrésinement naturel par essaimage des Pins présents est préjudiciable pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire de ce coteau calcaire

Intérêt patrimonial



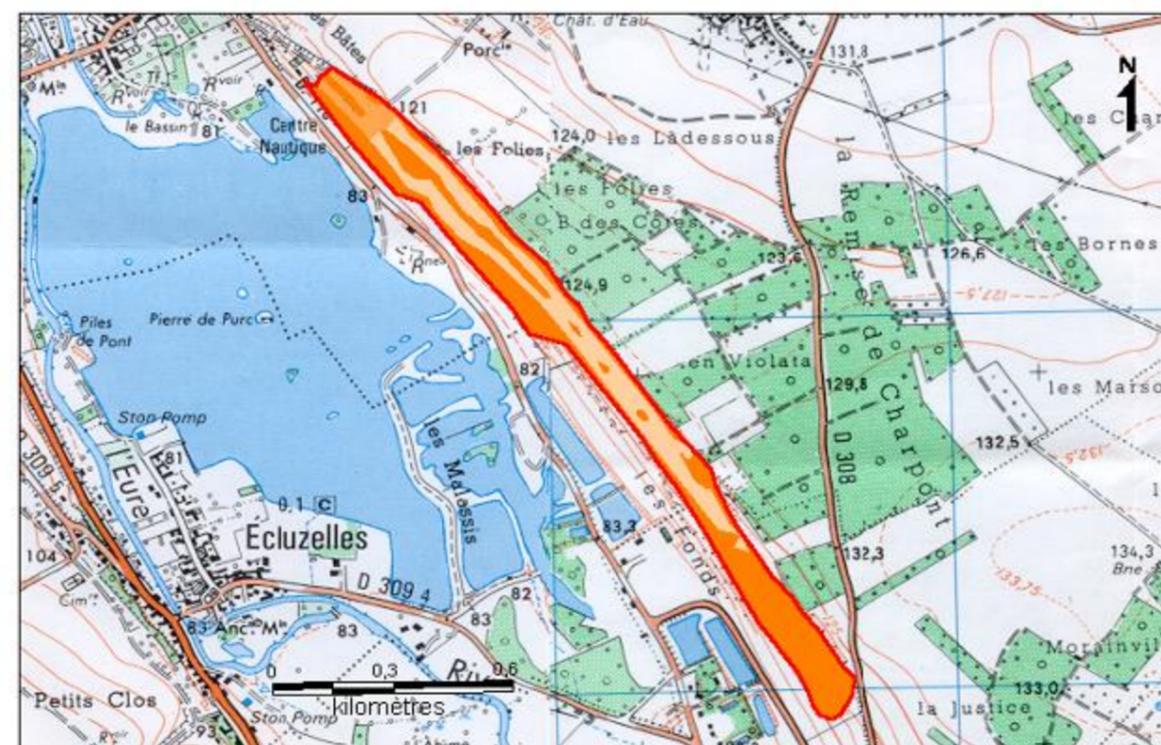
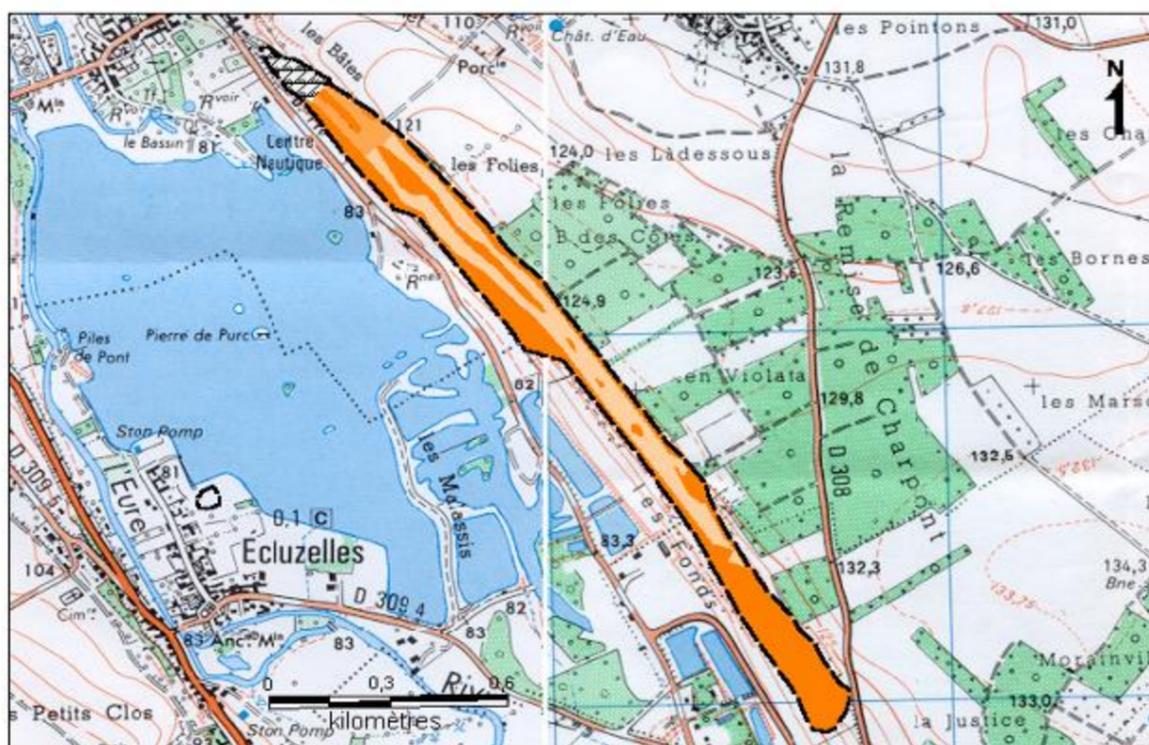
Cerisier de Sainte-Lucie



Cerisier de Sainte-Lucie

Zone 15 : La Côte de la Noë Robert

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

- Périètre initial
- Périètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

- Pelouse calcicole en cours de colonisation par les graminées 6210
- Pelouse calcicole dominée par les graminées 6210
- Pelouse calcicole embroussaillée 6210

AUTRE OCCUPATION DE L'ESPACE

- Bâti

Zone 16 : Les Mares à crapauds sonneurs

Commune concernée : Ecluzelles

Superficie de la zone : - surface initiale : 0.24 ha
- surface proposée : 0.07 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 2)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (1984)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 2
- ◆ Nombre de propriétaires : 2

Habitats d'espèces de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

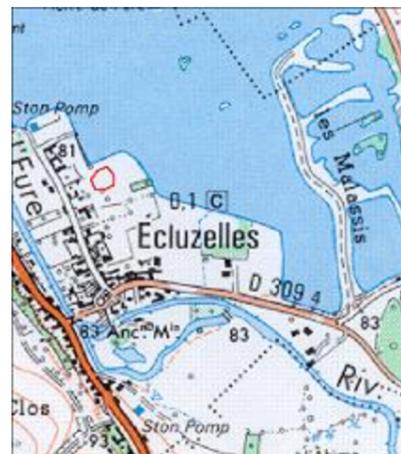
Absence du Sonneur à ventre jaune

Espèces protégées :

Triton palmé, Triton ponctué, Grenouille agile, Crapaud commun, Couleuvre à Collier, Orvet

Description générale

Unique site de reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune qui fut connu en Eure-et-Loir. Mares de fond de vallée dans des prairies de pacage.



Objectifs de conservation

XVIII. Entretien / Restaurer les milieux aquatiques et semi-aquatiques

État de conservation



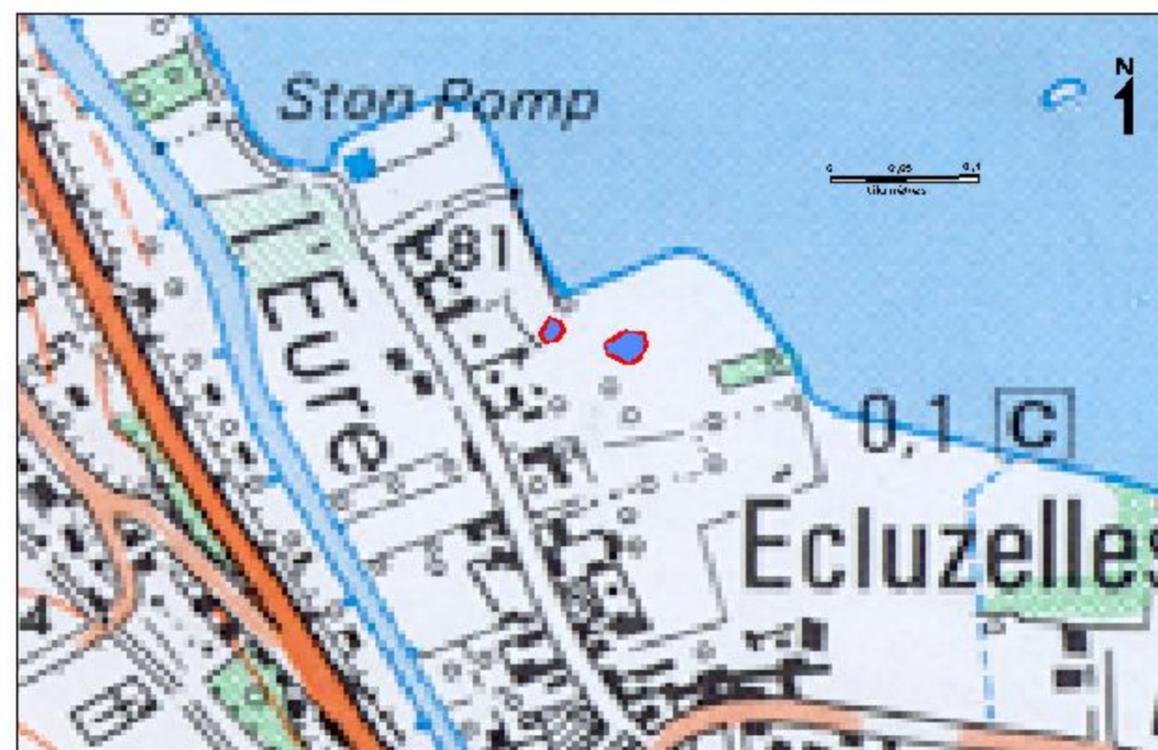
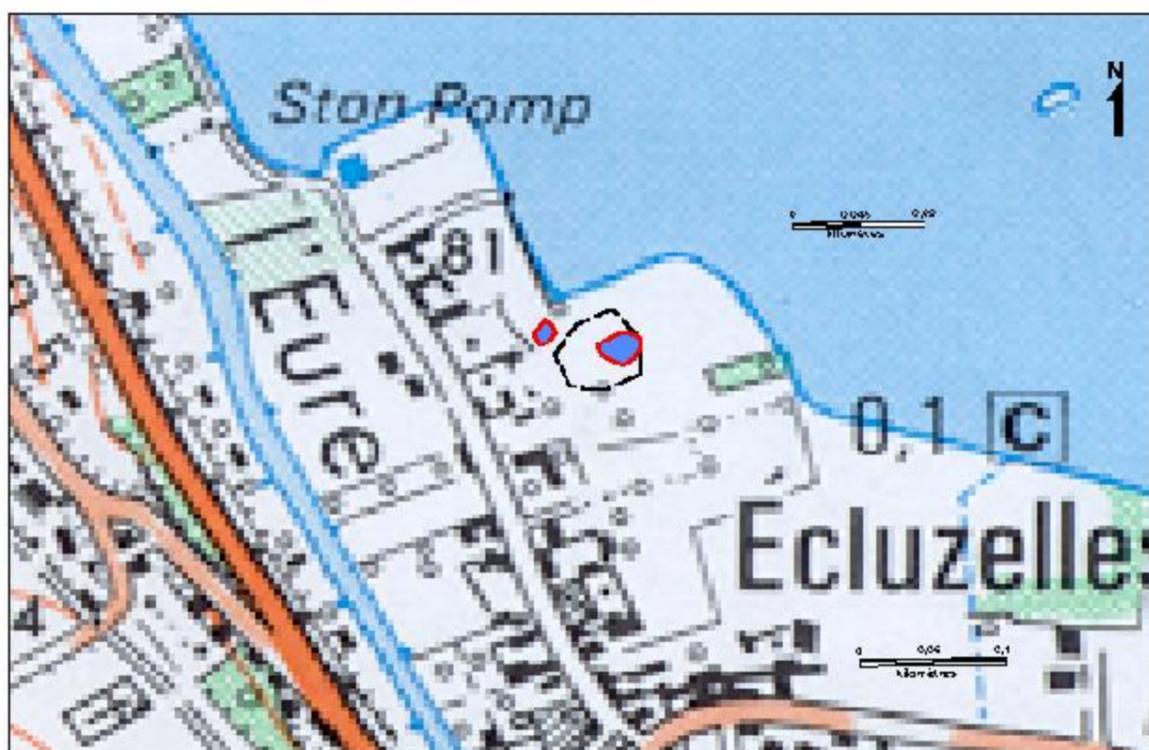
- Les propriétaires ont abandonné toute activité concernant de près ou de loin ces mares par crainte de ne pas respecter l'arrêté de biotope qui réglemente fermement différentes pratiques sur ces milieux aquatiques. Ainsi, naturellement, ces mares se rebouchent et dans quelques années, nous pouvons penser qu'une d'entre elles (celle du jardin de la propriété) sera totalement comblée. Malgré plusieurs inventaires réalisés, la présence du Sonneur n'est plus enregistrée depuis quelques années.

Intérêt patrimonial

:

Zone 16 : Les Mares à crapauds sonneurs

Caractérisation des différents types d'habitats



- ZONE NATURA 2000**
- Périmètre initial
 - Périmètre proposé
Ligne cadastrale : section B (30,917)
- HABITAT NATUREL**
- Mère

Zone 17 :

Les Vaux Piras

Communes concernées : Charpont, Marville-Moutiers-Brûlé

Superficie de la zone : - surface initiale : 9.49 ha
- surface proposée : 7.29 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1)
- POS de la commune de Charpont : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 47
- ◆ Nombre de propriétaires : 20
- ◆ Répartition foncière :
- propriétaires privés

Habitats naturels et d'espèces

de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (* = Habitat prioritaire)

- ◆ Pelouses calcaires* (site d'orchidées remarquables)..... 6210
- ◆ Hêtraie-Chênaie..... 9130
- ◆ Grottes non exploitées par le tourisme..... 8310
- ◆ Le Grand Murin..... 1324
- ◆ Le Grand Rhinolophe..... 1304
- ◆ Le Murin à oreilles échancrées..... 1321

Espèces protégées :

Anémone pulsatille, Epipactis bruno-rouge

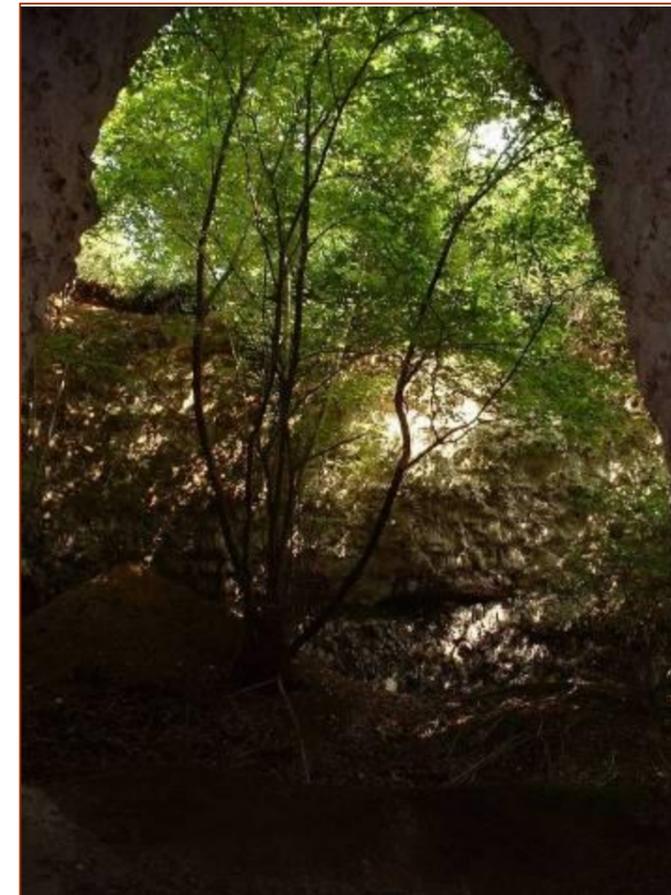
Chiroptères : Le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, Le Murin à Oreilles échancrées

Espèces remarquables :

Germandrée des Montagnes, Rosier rouillé

Description générale

Vallon sec sur substrat crayeux, situé en rive gauche de la vallée de l'Eure. Formation à graminées (pebuses) thermophile calcicole avec faciès d'embroussaillement. Boisement se rattachant à la hêtraie-chênaie calcicole (pré-bois).



Cavité à chiroptères des Vaux Piras



Muscari à toupet

Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- VII. Conserver les lieux d'hivernage et leur qualité
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



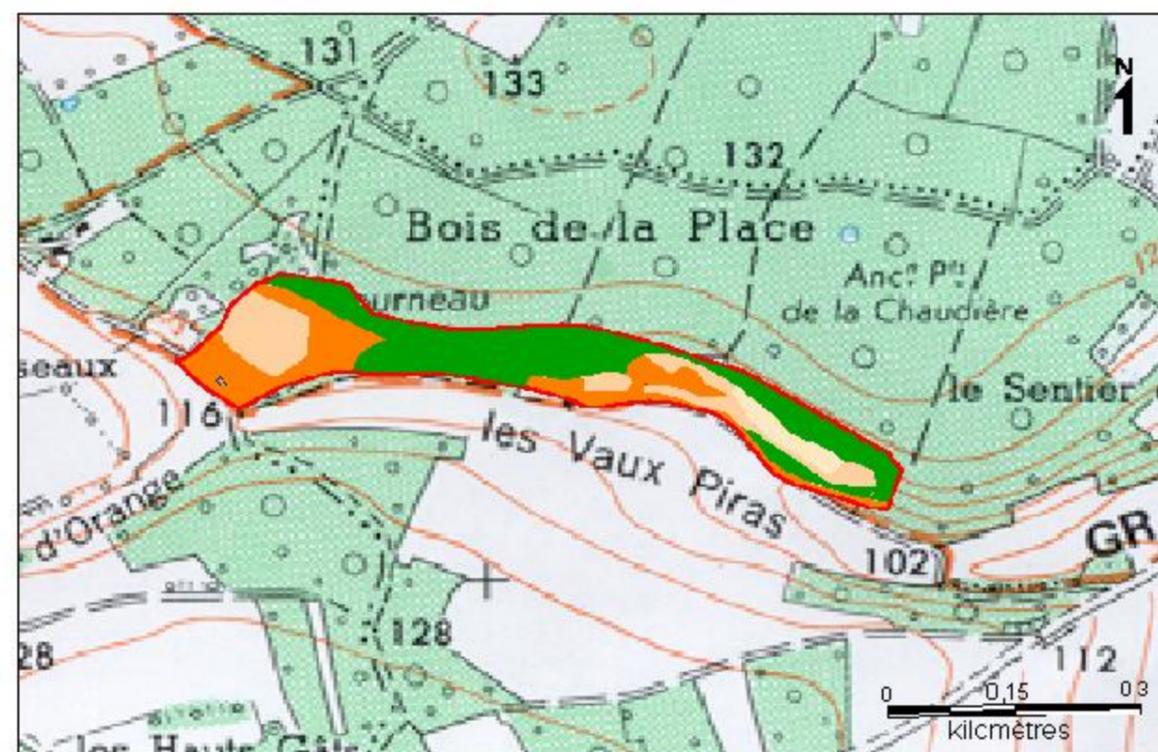
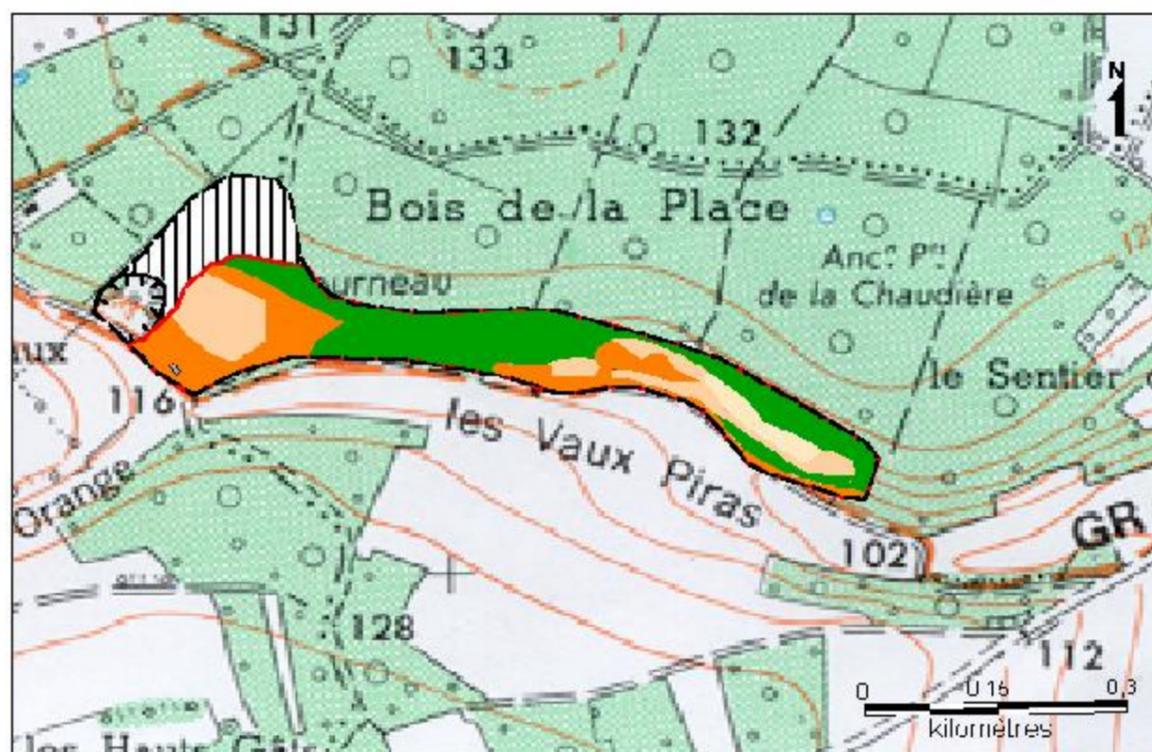
- La pelouse calcaire présente un état de conservation « moyen ». Effectivement cet habitat s'embroussaille ; de nombreux et jeunes arbustes gagnent sur cet espace ouvert. Certaines graminées, notamment le Brachypode, étouffent localement le cortège floristique de la pelouse.
- L'enrésinement naturel par essaimage est préjudiciable pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone.

Intérêt patrimonial



Zone 17 : Les Vaux Piras

Caractérisation des différents types d'habitats



ZONE NATURA 2000

- Péri-mètre initial
- Péri-mètre proposé

HABITATS DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE

- Pelouse calcicole rase 6210
- Pelouse calcicole en cours de colonisation par des graminées 6210
- Pelouse calcicole à bruyère 6210
- Hêtraie - Chênaie 9130
- Grottes non exploitables par le tourisme 9111

AUTRES OCCUPATIONS DE L'ESPACE

- Carrière
- Habitat non identifié de l'annexe 2 de la directive 92/43/CEE

Zone 18 : Les Moineries

Commune concernée : Charpont

Superficie de la zone : - surface initiale : 11.71 ha
- surface proposée : 9.75 ha

Protection et reconnaissance actuelle :

- ZNIEFF (type 1)
- POS : ND

Foncier :

- ◆ Nombre de parcelles : 52
- ◆ Nombre de propriétaires : 30
- ◆ Répartition foncière :
 - commune de Charpont
 - propriétaires privés

Habitats naturels de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

(* = Habitat prioritaire)

- | | |
|---|------|
| ◇ Pelouses calcaires* (site d'orchidées remarquables) | 6210 |
| ◇ Formation à Genévrier | 5130 |
| ◇ Hêtraie-chênaie | 9130 |

Espèces protégées :

Anémone pulsatille, Gentiane d'Allemagne, Ophrys bourdon, Céphalanthère à grandes fleus, Epipactis brun-rouge

Espèces remarquables :

Germandrée des montagnes, Asperule odorante, Orobanche sanglante...

Description générale

Vallon sec sur substrat crayeux, situé en rive gauche de la vallée de l'Eure. Formation à graminées (pelouses) thermophile calcicole avec faciès d'embuissonnement avec Genévriers. Boisement se rattachant à la Hêtraie-chênaie.



Carline commune

Objectifs de conservation

- II. Restauration des pelouses calcaires
Opération de débroussaillage avec exportation de la matière organique
- I. Maintenir les pelouses : préservation
Favoriser le retour à un milieu ouvert par débroussaillage et/ou mise en place de pastoralisme
- V. Favoriser la diversité des essences spontanées
- VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé

État de conservation



- Les formations de Genévrier sont extrêmement denses de par la colonisation d'arbustes et d'arbres.
- Aujourd'hui cette formation gagne sur la pelouse, réduisant ainsi sa superficie.

Intérêt patrimonial

